

Assemblée générale

15 avril 2023

Ordre du jour

- 1- Accueil de la **Présidente Guislaine Westelynck**
- 2- Rapport moral de l'exercice 2022 par la **Secrétaire Générale, Mai-Anh Ngo**
- 3- Rapport du **Directeur Technique National, Grégory Saint-Géniès**
- 4- Approbation du compte-rendu de l'AG 2022 (*vote*)
- 5- Point financier
 - Présentation des comptes annuels 2022 par **Hugues du Jeu, Trésorier Général**
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 par **Raphaële S.Terquem**
Commissaire aux comptes
 - Approbation des comptes 2022 (*vote*)
 - Approbation de l'affectation du résultat 2022 (*vote*)
 - Présentation rapport spécial sur les conventions règlementées par **Raphaële S.Terquem, Commissaire aux comptes**
 - Approbation des conventions règlementées (*vote*)
- 6- Projet de cotisations 2023-2024 par **Hugues du Jeu, Trésorier Général** (*vote*)
- 7- Présentation du budget prévisionnel 2023 par **Hugues du Jeu, Trésorier Général** (*vote*)
- 8- Approbation règlement financier par **Hugues du Jeu, Trésorier Général** (*vote*)
- 9- Point du **Délégué Général, Louis-Frédéric Doyez**
 - Résidence Internationale de Paris
 - Approbation succession Madame Roure (*vote*)
 - Approbation de la vente des parcelles issus de la succession de Madame Cauvin e (*vote*)
- 10- Election CSOE par **Mai-Anh Ngo** (*vote*)

Début de l'AG extraordinaire

- 11- Réforme des statuts par **Mai-Anh Ngo et Louis-Frédéric Doyez** (*vote*)

Fin de l'AG extraordinaire

- 12- Examen des vœux et questions diverses
- 13- Clôture par la Présidente

Interprétariat langue des signes assuré par la société 2LPECO et par Mesdames Camille Henri, Christelle Roques et Agnieszka Jastrzebska.

Point 1 - Accueil de la Présidente Guislaine Westelynck

« Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à Poitiers au Palais des congrès pour ceux qui sont arrivés ce matin. Pour les autres, cela fait trois jours que nous sommes ensemble, trois jours intenses, je l'ai dit hier, c'était une vraie joie de se retrouver. Ce sont les liens qui se resserrent entre nous, entre la fédération, les territoires, les clubs, les sportifs. On y est.

C'est vrai que je suis vraiment heureuse d'ouvrir cette assemblée générale en cette année 2023, et 2024 approche ! Cela nous semblait lointain il y a quelque temps, mais là, c'est demain. Nous sommes sur la dernière ligne droite.

Cette assemblée générale permettra un nouveau point d'étape de notre projet Cap24+ que tout le monde connaît maintenant. Il a été lancé au lendemain des Jeux de Rio et nous l'avons réajusté au fil du temps pour être plus en adéquation avec nos aspirations.

Notre assemblée est un moment pour évaluer nos actions, nos ressources, notre santé, vous verrez qu'elle est bonne. Nous allons souligner ce qui a animé les douze mois de l'année 2022, avec réalisme et avec la fierté du parcours accompli.

Cette année nous a apporté de grandes satisfactions, de l'or, avec des Marseillaises, mais aussi, elle nous a malmenés, nous a poussé à avancer avec pragmatisme, vigilance, mais toujours conviction et fermeté sur la route de nos ambitions avec pour socle notre mission d'utilité publique.

Après les années Covid, 2022 nous aura permis de nous retrouver plus encore dans les terrains, sur les territoires et de revivre de grands moments sportifs.

Depuis 2020, notre monde a évolué, nous nous sommes adaptés, nous avons innové et avons repensé certains axes de nos actions en préservant les valeurs, la singularité, l'autonomie et l'accomplissement de nos pratiquants.

Cette année aura été particulièrement dure pour notre famille Handisport, nous l'avons rappelé hier soir. J'ai toujours une pensée, j'ai envie de rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés ces derniers mois, en particulier André Auberger, le fondateur de notre fédération, de la fédération Handisport, Christian Paillard et Jean-Pierre Jubin, Gabriel Larondelle, ... Tous étaient et resteront des bâtisseurs, piliers du mouvement qui nous manquent terriblement et nous inspirent tout autant.

Dans un écosystème en grande transformation, qui nous interpelle, nous fait douter parfois, avec des turbulences certains jours qui nous donnent envie de baisser les bras, notre capacité à garder les liens entre nous reste un marqueur fort pour ce que nous défendons, ce qui nous anime.

Une fédération particulière et multiple, si riche de sa diversité. Notre positionnement fédéral multisport, multigénération, multihandicap et multipassion doit être consolidé, porté entre nous, sans ambiguïté ni hésitation, sans cloisonnement disciplinaire, et conscients que cette diversité est une richesse.

L'horizon d'une saison inédite, stimulante, intense, à quelques mois des mondiaux de para-athlétisme et à quelques mois de Paris 2024, nous invitent à capitaliser notre savoir-faire passer, pour réaffirmer plus que jamais notre envie, nos ambitions et notre place pour demain. Je ne doute pas de notre force territoriale, de l'attractivité et de la créativité de notre offre sportive, de nos ressources, de notre expertise, de notre légitimité sur la haute performance.

Nous restons moteurs, un acteur central dans l'action et indispensable. Nos échanges sont positifs avec le ministère, le CPSF, le CNOSE, Paris 2024, les fédérations homologues et bien sûr, avec l'agence nationale du sport

Dans cet environnement réactif, nos partenaires officiels renforcent également leur engagement à nos côtés, je tiens à les en remercier.

Merci à toute l'équipe du comité directeur qui nous accompagne avec engagement sur cette paralympiade qui touchera à son terme dans quelques mois au lendemain des jeux 2024.

Merci aux associations, aux comités départementaux et régionaux, nos commissions sportives, leur staff, tous les services généraux, nos chargés de missions et cadres techniques, nos commissions dans l'équipe médicale et paramédicale.

Merci enfin à celles et ceux qui sont au cœur de toutes nos attentions, nos actions, nos pratiquants, sportifs qui nous font confiance.

Je ne veux pas empiéter sur le rapport moral et sur l'intervention Grégory Saint-Géniès à qui je souhaite la bienvenue pour sa première assemblée générale devant vous.

Merci de votre attention. »

Point 2 - Rapport moral de l'exercice 2022 par la Secrétaire Générale, Mai-Anh Ngo

La Secrétaire Générale propose tout d'abord de désigner les deux scrutateurs - non votants - pour les votes à venir. Elle propose Philippe Gergadier et Thomas Caisman. Ce dernier se déportera le temps de l'élection de la CSOE car il est candidat.

L'assemblée générale approuve la nomination de ces deux personnes en tant que scrutateurs, à l'unanimité.

Mai-Anh Ngo présente ensuite son rapport moral.

« Mesdames, Messieurs, les présidents, Mesdames, Messieurs les grands électeurs, les grandes électrices, ce rapport moral porte sur la saison 2021-2022. Donc, à ce titre, seront évoquées les activités allant du 1er septembre 2021 au 30 août 2022.

La philosophie de ce rapport est identique aux années précédentes : évoquer par l'exemple les actions des comités régionaux, départementaux et des clubs pour avoir une vision holistique de la saison.

Il peut paraître contre-nature d'utiliser une technique pointilliste pour avoir un reflet cohérent, mais c'est ce que je propose cette année.

Cette saison demeure marquée par des circonstances délicates, voire exceptionnelles, en dépit de cette situation, il faut souligner la capacité de notre fédération à performer et à réussir.

C'est sur ces deux points forts que j'ai construit le rapport d'activités qui, vous le verrez, met en avant un contexte complexe, mais malgré tout, une dynamique fédérale ambitieuse.

Donc, la fédération fait face à un contexte complexe. Comme je l'ai dit, cette saison est malgré tout une saison qui fut préoccupante à plus d'un titre. D'abord, au niveau institutionnel et sportif, puis au niveau interne. Quelles étaient ces contraintes externes multiples qui ont pesé sur la fédération ?

La persistance de **contraintes sanitaires** suite à la Covid et à ses conséquences.

Je ne reviendrai pas sur l'aspect négatif, je voudrais juste dire que cette pandémie est à l'origine notamment des difficultés de la Résidence Internationale de Paris (la RIP) dont nous sommes propriétaires.

Je développerai un paragraphe spécifique sur ce point, mais je voulais aborder cette question car elle n'est pas à négliger, notamment sur le contexte financier. Si la Covid nous a apporté son lot de difficulté, elle nous a

contraints à utiliser de nouvelles voies, notamment les webinaires, ce développement a été conséquent sur la saison 2021 et 2022. Cette dynamique est utilisée par l'ensemble des pôles, mais notamment par le pôle territoires dirigé par Cédric Garreau, le fait d'animer, de structurer notre réseau est essentiel car nous sommes tous acteurs, mais nous devons avancer dans une dynamique commune et forte pour atteindre des objectifs communs.

Les webinaires permettent à chacun d'échanger, de dialoguer de façon plus fréquente pour que chacun s'approprié la politique fédérale. Il y a eu trois webinaires DVT, un webinaire équipement, notamment.

Hormis les contraintes sanitaires, il y a eu de nombreuses **obligations institutionnelles**, mais qui incombent normalement à une fédération dont on est l'acteur central. Nous restons un acteur central du parasport et une fédération délégataire. Parmi les charges institutionnelles auxquelles nous avons dû faire face, il faut citer le **rapport de la Cour des comptes** qui a fortement sollicité les équipes du siège et en particulier le service comptabilité dirigée par Carole Malthe et le DG. Le rapport final de la Cour de comptes remis en juin 2022 pour 2014-2020 a montré que la situation préoccupante de notre fédération était aussi liée aux difficultés rencontrées par la RIP, qui a eu de nombreuses difficultés à cause du contexte, là aussi, français et international, comme de nombreuses structures d'hébergement.

En effet, il y a eu une succession d'événements éprouvants, d'abord les attentats de Paris, les gilets jaunes, la pandémie, tout ça a fait que la RIP s'est retrouvée dans une situation difficile qui aujourd'hui est nettement meilleure.

Bien plus, il est possible d'annoncer qu'il y a eu un plan de reprise qui a été fait grâce à un travail important réalisé par notre délégué général, Louis-Frédéric Doyez. Ce rapport de la Cour des comptes a été l'occasion d'initier un échange sur le financement des disciplines handisport dont nous avons la charge.

Ce qui m'autorise à poser la question de la **campagne de délégation** qui, là aussi, repose sur un dialogue. Campagne de délégation des sports d'été d'abord. Il faut se rendre compte qu'en matière de délégation, les textes ont été modifiés, les fédérations doivent s'engager sur un contrat républicain et un contrat de délégation. L'existence de ces contrats implique que nous puissions respecter nos engagements. Mais la délégation nous positionne surtout comme un contributeur majeur de la mise en œuvre de missions de services publics avec des prérogatives de puissances publiques dont nous bénéficions pour réaliser ces missions.

Parmi plus de cinquante disciplines affiliées que l'on peut pratiquer dans notre fédération, nous avons 18 disciplines d'été dont nous avons la délégation. Vous retrouverez la liste dans le rapport moral complet qui est en ligne. L'apparition des contrats implique que les fédérations délégataires puissent accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap, mais ça les oblige, elles aussi, à respecter le contrat.

Je tiens aussi à vous signaler que notre fédération est l'une des rares à faire face à la nécessité d'avoir deux campagnes de délégation. Une campagne hiver et une campagne été. Donc, il y a eu aussi la campagne d'hiver qui a été réalisée. Cela a énormément sollicité les équipes de la DTN, là, il y a eu cinq disciplines d'hiver. A chaque fois qu'on dépose une demande de délégation, à côté de cette demande, il y a un certain nombre d'éléments techniques très lourds à présenter.

A noter aussi que le périmètre de la fédération demeure important et n'a pas connu une diminution aussi pessimiste que les scénarios les pires avaient pu envisager. Donc, là aussi, on peut s'en féliciter. Notre fédération reste et demeure un acteur incontournable du sport pour les personnes en situation de handicap.

C'est cette même position qui a été défendue lors de la modification des statuts du CPSF et l'ensemble des administrateurs ont œuvré, par un travail collectif, pour préserver cette place centrale.

La modification des statuts du CPSF m'offrent une transition vers une autre **contrainte institutionnelle : la mise en application des exigences concernant la démocratie sur le sport**. Cette loi a profondément modifié nos habitudes. Depuis sa publication, le 2 mars 2022, l'ensemble de l'équipe fédérale travaille pour une mise en application le plus vite possible, mais qui permette de prendre en compte les réalités de terrain.

Nous vous invitons à prendre en compte ces modifications dans nos statuts. J'ai beaucoup travaillé avec le délégué Général, Gaël Rivière, avocat dans le civil et Grégory Saint-Géniès, que je remercie pour leurs disponibilités parce que la concertation était nécessaire, sur le travail énorme de réécriture proposé par le DG, dans des délais très contraints. Parmi les autres obligations légales, il y a le contrôle d'honorabilité qui entraîne une refonte très importante de nos systèmes d'informations.

Sur le plan sportif, hormis l'évolution des performances toujours à la hausse, nous avons un défi fou avec le décalage des Jeux de Tokyo, on avait une double saison paralympique à laquelle il fallait ajouter les deaflympics. C'était un vrai défi et c'est réussi. J'empiète un peu sur la suite, mais je tiens à le dire, c'est réussi. Ces quelques développements nous ont montré que la fédération évolue dans un environnement particulièrement contraint sur tous les plans. Le défi est relevé malgré tout et en raison de situations complexes quand même, au niveau interne.

Ce sont ces contraintes dont je vais parler à présent.

Les contraintes externes ont été fortes et il y a eu des répercussions sur notre organisation interne.

On peut parler, par exemple, de la succession des directeurs techniques nationaux. Je salue Grégory Saint-Géniès qui est arrivé dans notre fédération au 1er octobre 2022.

La succession des différents DTN, François Le Castrec, Franck Bignet, ont eu évidemment un impact sur le fonctionnement de notre fédération. L'ensemble des équipes s'est mobilisée pour que ces conséquences soient minimisées.

A ces contraintes, s'est ajoutée une contrainte financière forte dont parlera le trésorier général. Donc, il y a eu des contraintes fortes en interne et une pression importante. En plus de cette instabilité institutionnelle, et environnementale, les représentants du personnel via un droit d'alerte ont signalé des difficultés dans leurs conditions de travail et leur organisation.

Pour répondre à ces difficultés, nous avons choisi d'améliorer le dialogue social qui s'est intensifié avec le personnel, les représentants du personnel. Il y a un dialogue social intensifié.

Ensuite, nomination d'un référent relatif aux risques psycho-sociaux, avec Guy Tisserant, qui a mené des entretiens pour se rendre compte des ressentis des salariés. Ensuite, le comité directeur, réuni en janvier 2023, a décidé de nommer une société externe pour faire une enquête sur les conditions de travail. Et les représentants du personnel y seront associés dès le départ.

A titre temporaire, le management des équipes a été modifié et des élus et des cadres techniques sont des référents directs des managers et des collaborateurs. En dépit de ces difficultés, il faut souligner à quel point notre fédération reste dynamique et performante.

Donc, une fédération performante par ses résultats sportifs. Nous sommes une fédération de sport, il est logique que les **résultats sportifs** soient un peu notre boussole, mais l'existence de ces médailles ne doit pas occulter les réussites dans d'autres secteurs dans le cadre de notre programme Cap24 +.

Le rapport de la DTN détaillera plus précisément cela dans la suite de cette assemblée. Je tiens à mettre en exergue les 41 médailles des jeux paralympiques de Tokyo.

Pour les jeux d'hiver, on a doublé le nombre de médaillés par rapport à avant. Je trouve ça plutôt sympa.

Lors des deaflympics en mai 2022, nos 29 athlètes sourds ont décroché 10 des 16 médailles. La France, au total, se classe huitième. Nous tenons à féliciter l'ensemble des sportifs, leur entraîneur, leur encadrement pour ces résultats.

Ces événements sont l'occasion de souligner l'action de notre service de communication avec d'importants dispositifs comme le dispositif Bleu handisport, avec la couverture des performances des athlètes handisport pour les Jeux d'été, en collaboration avec le CPSF, collaboration renouvelée pour les Jeux paralympiques de Pékin, suivis quelques mois plus tard d'un dispositif dédié pour la couverture deaflympics au Brésil. La collaboration s'est faite avec le comité de la Somme, avec la mise à disposition de Benjamin Galien et le service communication qui a fait des nocturnes dirigées par Benoît Hetet.

Cette grande campagne de moments de référence a été l'occasion pour les médias régionaux et nationaux de nous solliciter très fortement. Les sportifs restent une grande force de communication.

Pour continuer sur la dynamique sportive, je vous propose de revenir sur les **grands événements** organisés par notre fédération.

La saison a été riche, notamment avec les événements internationaux, je reviendrai ensuite sur le national. Les points saillants de cette saison, il faut évoquer le SQYping, qui a été récompensé hier soir, le para-athletic grand prix, avec 700 athlètes, 15.000 spectateurs sur deux jours de compétition. Le championnat du monde de cyclisme, avec 39 pays, 8.000 spectateurs sur quatre jours. Les championnats d'Europe de rugby fauteuil, avec 17.000 spectateurs venus voir notre équipe devenir championne d'Europe. Cela démontre un savoir-faire, une expertise de notre fédération, qui, je l'espère, donneront envie à d'autres personnes en situation de handicap de pratiquer le sport.

Ce savoir-faire a été mis en exergue dans des compétitions nationales, notamment le championnat de France multisport à Lille.

Les actions de notre fédération ne sont pas uniquement tournées vers la compétition, il faut que chacun puisse trouver une pratique qui lui convient, compétitive ou non. Il me paraît pertinent en ce sens de citer l'EDF ADN tour, rendu possible par le savoir-faire des comités organisateurs. Ce sont à chaque fois différentes étapes dans des environnements d'exception. Il est également de la vocation de la fédération de faciliter l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive.

Dans cette logique, on peut citer le déploiement du PEP's dans 75 établissements, accompagnés en lien avec 26 clubs, 30 établissements aidés financièrement en lien avec 12 clubs ou comités.

On peut citer des dispositifs plus novateurs comme les clubs inclusifs qui sont une association entre le CPSF, la Fédération Française Handisport et la Fédération de Sport Adapté pour proposer une sensibilisation, un accompagnement des clubs qui souhaitent accueillir du public en situation de handicap. L'objectif est de former 3.000 clubs d'ici les Jeux 2024 et de développer un maillage important de clubs et d'enrichir l'offre pour les personnes en situation de handicap en répondant à des contraintes spécifiques d'accessibilité. Les trois premières sessions ont vu le jour en 2022.

Pour développer une offre de pratique, il faut s'appuyer sur la **formation** qui est essentielle. La fédération a obtenu la certification Qualiopi en septembre 2022. C'était fondamental pour mobiliser les fonds de la formation professionnelle au profit de la formation handisport. Cette formation prend des formes multiples, on retrouve 79 sessions pour 1.100 inscrits sur des thématiques transversales telles que la formation des formateurs ou des formations sport santé.

Le volet qui vient en écho à la formation et qui s'est énormément développé ces dernières années est le volet **recherche**, notamment à travers un grand programme de recherche qui arrive à son terme prochainement, le programme de recherche paraperf. Ce programme a permis de développer des outils d'analyse dans sept sports, de faire des analyses de besoin matériel, avec une étude physique et biologique, ainsi que psychologique. Cela a déjà été utilisé lors de compétitions de référence et a permis à nos sportifs de monter sur les podiums.

L'ensemble du travail de recherche permet d'affirmer l'expertise de la fédération en manière de sport pour les personnes en situation de handicap. De montrer qu'il s'agit d'un sujet complexe qui nécessite de prendre en compte les spécificités. Cela permet une véritable transmission de l'expertise et donne une pérennité en faisant un effort de rédaction et de communication.

Ce qui me permet une transition toute trouvée vers la valorisation de l'expertise qui se fait à travers le cahier des experts.

S'agissant de la communication de façon générale, le service a été extrêmement sollicité lui aussi à travers tous les événements dont j'ai parlé. Ils ont relayé tous ces événements dans différents supports (Handisport mag, les

newsletters comme « Ex-æquo » ou les cahiers des experts) sous la direction de Julien Michel et Sandra Mauduit.

Nous avons également étoffé notre communication à travers le lancement de la chaîne Handisport studio TV, en partenariat avec Sportall. Avec la captation chaque week-end du basket fauteuil. Pour cela, merci à la commission basket et aux clubs concernés qui se sont préparés tout l'été 2022 pour que ce dispositif puisse fonctionner. Tous les événements ont été relayés également sur les différents réseaux sociaux.

Je crois avoir pu transmettre, par le biais de ce rapide tour d'horizon le dynamisme des territoires. Toutes ces activités ne seraient pas possibles sans le soutien de l'Etat et de l'ANS qui restent nos premiers financeurs. Nous avons la chance d'avoir d'importants **partenaires** privés, et en particulier EDF, Société Générale, Renault, Covéa, AGEFIPH, Le Coq sportif et Apicil.

Il faut noter le travail réalisé par le service marketing, avec une augmentation des recettes privées par rapport à la saison précédente, notamment avec l'arrivée d'Apicil et de nombreux partenaires. Ce dynamisme se perçoit par le fait que les partenaires privés représentent aujourd'hui 80 entreprises. Cette augmentation des recettes privées est l'occasion d'aborder la dernière partie de mes propos.

La fédération se construit une belle perspective d'avenir, avec des outils pour avancer plus vite, plus haut, plus fort, dans les prochaines années. C'est le cas du marketing qui s'est projeté jusqu'à 2025 et aussi pour la réforme de licence dont nous avons parlé, qui sera reportée à la rentrée pour permettre un ajustement de l'infrastructure serveurs et logiciels.

Toutes ces évolutions permettent aux sportifs de demain de performer, mais aussi de faciliter l'accès au plus grand nombre pour que chacun trouve un sport qui corresponde à ses envies en respectant la singularité. Des visionnaires ont construit cette fédération. Comme la présidente, je veux rappeler que nombreux sont partis récemment. Je garde en mémoire les grands hommes de notre fédération, les membres des comités et commissions qui nous ont quittés, mais je garde en mémoire les grands moments de la saison.

Je remercie l'ensemble des cadres techniques, des licenciés, des bénévoles, qui œuvrent chaque jour pour que les personnes en situation de handicap éprouvent du bien-être par la pratique sportive. Merci pour votre attention. »

Point 3 - Rapport du Directeur Technique National, Grégory Saint-Géniès

« Bonjour au toutes et à tous, madame la présidente, chers élus, chers collègues, chers licenciés.

Que dire après un rapport d'activité si clair et si complet ? Déjà, c'est la preuve que la direction technique nationale est partie intégrante et le bras armé de la fédération pour créer les synergies, avec nos partenaires, qui sont nombreux, notamment notre ministère de tutelle, l'Agence nationale du sport, soutien de premier ordre sur la structuration de l'activité ou la partie performance et haute performance qui se centre sur les jeux paralympiques de Paris 2024, mais on a aussi en ligne de mire 2026 et 2028 à Los Angeles.

L'assemblée générale est un temps central, la secrétaire générale l'a dit. C'est un temps pour se retrouver, faire le point, se projeter dans un futur collectif. C'est un temps fort, j'ai pu le constater avec vous pour ma première, avec les Journées nationales handisport autour de ce bilan de notre association. Elle matérialise l'expression de notre volonté, volonté d'une action commune et de nous engager auprès de nos membres et licenciés.

Je veux vous remercier tous, élus, bénévoles, salariés en territoires ou à la fédération, tous les cadres d'état pour

mettre votre compétence lors de la saison passée au service du projet fédéral. J'ai rejoint avec bonheur la fédération en octobre 2022, je vais parler d'une saison que je n'ai pas connue, mais extrêmement intense.

Je vais me faire le porte-parole de celles et ceux qui ont porté cette saison.

Je découvre tous les jours un peu plus la fédération Handisport, par le nombre de ses actions et leur qualité. C'est une association unique, très riche, qui selon moi représente le mieux la nature du mouvement sportif mais qui bénéficie aussi de la confiance et du soutien de l'Etat, on porte avec force et conviction les missions de services publics qui contribuent à la réalisation du droit au sport pour le plus grand monde et les personnes en situation de handicap.

Cette saison a été particulière, avec une succession de trois DTN, des grands DTN, que je salue. Je tiens à saluer l'engagement sans faille du comité directeur qui s'est mobilisé, les collègues de la direction technique nationale, qui se reconnaîtront. Sans oublier mon adjoint, Christophe Carayon qui a su tenir de main de maître cette équipe pendant la période de transition. Je tiens à saluer ceux grâce à qui on peut réaliser notre action, la communication, le marketing, l'événementiel... Sans eux, on ne pourrait pas réaliser notre action quotidienne.

Pour rappel, nos objectifs, partagés entre l'Etat et la Fédération. Parce que le projet sportif fédéral, ce n'est pas l'agrégation de deux projets, celui de l'Etat, celui de la Fédération, mais il est au confluent de nos aspirations, avec des objectifs partagés.

Cet alignement de vision est indispensable et positif pour nos licenciés. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sur tout le territoire, pour en faciliter l'accès au plus grand nombre. Développer le sport de haut niveau. Prévenir les risques. Et former, professionnaliser, partager notre expertise avec nos partenaires.

Je présenterai par périmètre d'intervention des points saillants. On passera par le sport pour tous, le sport dans les territoires, la formation, la performance et la haute performance et l'accompagnement médical.

Concernant **le sport pour tous**, ce service est au cœur de la structuration des disciplines et de la construction de l'offre sportive.

Ce service a piloté plusieurs projets pour développer une offre s'appuyant sur les services délégués, pour répondre aux besoins des pratiquants et aux besoins de nos membres. On retrouve la formalisation et le déploiement des programmes multisport et l'accompagnement au développement des disciplines.

Dans les chiffres-clés, ce que j'ai trouvé saisissant, on a le passage de 21 à 121 compétitions nationales. On voit que cette offre de service prend et intéresse nos pratiquants.

Nous avons le Highfive, avec 200 cycles qui ont été mis en place et 55 clubs engagés pour une augmentation de 29% des licenciés. L'augmentation de la licence, ce n'est pas un objectif en soi, c'est une conséquence, la traduction de la qualité de notre action.

Et deuxième point : le déploiement du PEP's dans 75 établissements avec 26 clubs à l'appui.

Concernant le sport dans les territoires, notre volonté, est de permettre à notre réseau d'acteurs fédéraux de disposer d'outils indispensables au déploiement de notre projet.

Une fois qu'on a conçu le projet, l'objectif, c'est d'avoir une courroie d'entraînement, avec les territoires pour le déployer. Cela se fait avec vous. Notamment avec l'offre sportive, et les disciplines existant à la fédération et permettant d'exploiter au mieux les ressources financières qui peuvent être mise à votre disposition.

Il faut partager la culture, créer une dynamique avec les équipes techniques régionales et faire émerger les bonnes pratiques locales, faire émerger les clubs, tout cela est essentiel à la réussite du projet. L'équipe est pilotée par Cédric Garreau, Justine Willart, Jérémy Valomet et Emmanuel Buchoud pour la partie équipement et sports de nature dans **le service développement des pratiques**.

Et on retrouve trois grands axes, l'activation et l'animation territoriale, avec l'accompagnement des ETR, les FPE,

les journées nationales handisport, les outils et dispositifs fédéraux avec les labels et le pilotage de dispositifs partagés avec l'ANS, le DVT, le PSF qui est le plan sportif fédéral, attribué à l'ensemble des comités et des clubs.

Dans les chiffres clés, ce qu'on retrouve, en termes d'accompagnement, et de structuration de l'offre territoriale, on a 101 stagiaires dans quatorze régions, lors des FPE. 184 clubs sont labellisés.

La newsletter « écho », parce que la communication est au cœur de cette mise en œuvre de notre activité fédérale, a été adressée à plus de 3.000 personnes, et pour le DVT, 601 actions pour 14 clubs ou comités soutenus l'an passé. Sur la partie emploi, vous y êtes sensibles, 172 postes en territoire ont été accompagnés contre 164 l'an dernier, dont 79,5 ESQ, et concernant l'enveloppe équipement pilotée et accompagnée par Emmanuel, ça a représenté 26 projets pour 800.000 euros.

Concernant **l'expertise et la formation**, on a un service qui est assez dense, qui revêt à la fois l'expertise, la recherche, la formation, afin d'accroître l'expertise des dirigeants, des bénévoles et des cadres sportifs, c'est l'objectif principal parce que la formation est le premier levier du développement.

Ce qu'on veut avant tout proposer, c'est une pratique de qualité en toute sécurité. Pour cela, il faut avoir les encadrants les mieux formés et les plus qualifiés.

Son action se décline autour de trois grands axes, capitaliser l'expertise, transmettre l'information et accompagner les sportifs grâce aux outils de recherche.

Les chiffres clés, 2211 publications, c'est encore en augmentation par rapport à l'année dernière, une famille de 14 pathologies, c'est ce qui fait notre richesse et notre expertise. La certification Qualiopi a été un travail extrêmement important qui nous permet de nous positionner comme acteur central de la formation et de la professionnalisation.

Parce qu'on rentre sur des diplômes qui sont inscrits au RNCP, répertoire national de la certification professionnelle. On a eu 654 stagiaires pour les indispensables et 34 sessions de formation. Ce programme dont Madame la secrétaire générale vous êtes extrêmement impliquée, revêt trois lots de travail, un sur la trajectoire de performance, fauteuils sportifs, freins et leviers et cadre socio-psycho-juridique, qui démontre qu'on prend en considération l'ensemble de la composante de vie du sportif et du sportif en situation de handicap au bénéfice de sa performance.

Concernant la **performance et la haute performance**, on a la conviction que l'excellence sportive est une démarche dynamique qui s'inscrit dans le temps et qui se développe autour de deux systémiques, une structurelle et une d'individuation portée par la cellule haute performance.

Le pôle performance est une équipe extrêmement large et qui rassemble l'ensemble des managers de la performance des disciplines paralympiques et des entraîneurs nationaux qui travaillent au quotidien avec la cellule, le binôme entraîneur-entraîné, pour permettre la réalisation des performances qui aboutira aux résultats. Et on espère tous que ces résultats, ce sera de nombreuses médailles et on l'espère, d'or.

L'objectif est de cadrer la saison, de poser les stages, et d'établir ensemble quelle sera la meilleure trajectoire pour réaliser ces performances.

C'est traduit dans le PPF, projet de performance fédéral. On a la particularité d'en avoir deux, un pour l'été, un pour l'hiver. Ils ont été conçus à la fin de l'olympiade, ils sont en cours de révision encore aujourd'hui. C'est une démarche dynamique, l'exigence de la performance évolue quotidiennement.

Concernant ce service performance, son action s'articule autour de trois grands axes. L'identification des potentiels et de favoriser le transfert de potentiel entre les disciplines, l'accès à la performance par la formation des sportifs aux grands événements internationaux, soit par catégorie d'âge, soit en fonction des circuits, et la performance par l'appartenance à un collectif, c'est la possibilité de bénéficier de l'accompagnement, de l'expertise fédérale, pour être sélectionné en équipe de France pour les compétitions internationales de référence.

Pour cela, on pose un cadre, des critères d'inscription en liste ministérielle, c'est l'ensemble des critères d'accès au

collectif de performance, de règles de vie et de critères de sélection pour les compétitions internationales de référence.

Si on prend les grands chiffres dans l'accès à la performance, vous verrez, sur la partie détection, la tenue de dix stages Jap, jeunes à potentiels régionaux, pour huit sports, 123 sportifs concernés.

Le travail et le lien avec la classification qui est la porte d'entrée, 305 sportifs inscrits sur liste ministérielle.

La fédération met tout en œuvre pour faire en sorte que la situation socio-professionnelle des sportifs de haut niveau qui s'engagent dans une trajectoire de performance soit sécurisée. Donc, un accompagnement de 1,2 million pour leur permettre d'être performants. Que vous l'ayez en tête, je n'irai pas dans le détail, mais la saison 21-22, c'était 11 compétitions internationales de référence, championnats d'Europe et du monde, et en été, et en sports d'hiver, deux, les équipes de France ont rapporté 84 médailles dont 28 en or pour des titres européens ou mondiaux.

En parallèle, la présidente l'évoquait, merci à la cellule marketing qui a été mobilisée et qui accompagne financièrement, grâce à la mobilisation de partenaires les sportifs de haut niveau pour l'assise sociale et aussi l'investissement financier dans leurs projets sportifs à hauteur de 1 million d'euros, c'est une somme extrêmement conséquente, pour un peu plus de 100 sportifs. C'est quelque chose qu'on veut encore intensifier dans l'avenir.

Concernant la systémique d'individualisation, d'un côté, on est sur le structurel, la reconduction de l'élite, de l'autre, sur l'identification de potentiels. Et dans cette identification de potentiels, l'objectif est de créer des parcours individualisés et notamment, qu'on a appelés PPI, des parcours de performance individualisés.

Et là, l'objectif de cette cellule haute performance c'est d'aller au plus proche de l'athlète pour faire en sorte qu'on aille finalement sur ce qu'on appelle les gains marginaux.

Une fois qu'ils sont dans le cadre global des compétitions, on essaie de maximiser le nombre de médailles pour particulièrement 43 sportifs qui sont dans la cellule haute performance de l'ANS, ce sont ceux identifiés comme étant des médaillables potentiels à Paris.

On a aussi l'accompagnement de l'ensemble des staffs des équipes de France au niveau fédéral, pour avoir demain la considération de l'ensemble des staffs ou des équipes du quotidien pour les sportifs.

Je tiens avant tout à saluer et féliciter nos sportifs pour leur performance lors de la saison passée, trois événements sur lesquels je voulais revenir.

Les Jeux de Tokyo, vous en avez entendu parler lors du rapport d'activités de l'année dernière, mais on s'est remis sur une trajectoire très positive, 92 sportifs sélectionnés, 10 sur les 12 sports étaient représentés, 40 médailles réalisées, 78,5% du total des médailles était porté par la fédération française pour atteindre la 14e place au rang des nations.

Sur cette saison, deux grands autres événements dont je voulais parler, les Jeux paralympiques d'hiver à Pékin, 18 sportifs sélectionnés dans quatre des six sports que nous avons en délégation, 12 médailles remportées dont 7 d'or et la France qui se classe 4e au rang des nations lors de cette compétition.

Enfin, les deaflympics, les jeux paralympiques pour les personnes sourdes et malentendantes, et ça fait partie de notre délégation, la secrétaire générale en a parlé, 29 athlètes sélectionnés pour handisport dans plusieurs disciplines, dix médailles parmi les 16 de la délégation française, 6 en or, trois en argent, six en bronze, nous nous classons 8e au rang des nations.

Et deux titres de champion d'Europe dans des sports collectifs, notamment le cécifoot.

La fin de mon propos concernera la protection de la santé des sportifs qui est au cœur de nos préoccupations. Le médecin national fédéral m'a transmis des éléments de rapport, la mission de cette **commission médicale**, vous la connaissez, l'animation des équipes médicales et paramédicales, l'animation des médecins dans les territoires, la contribution à la formation de nouveaux médecins qui nous rejoindraient, spécialisés sur nos thématiques.

Et deux points extrêmement importants, vous l'avez entendu hier, la surveillance médicale réglementaire des sportifs inscrits en liste ministérielle et la lutte contre les violences dans le sport qui est travaillée et échangée avec cette commission. Sur les résultats de la surveillance médicale réglementaire, on n'est pas encore à 100%, mais à 75% pour les sportifs inscrits en liste de sportifs de haut niveau, 70% pour les espoirs.

Cela s'explique par la tension qu'on connaît sur la disponibilité des médecins et aussi par rapport aux calendriers des compétitions internationales. Donc, un médecin national, un médecin élu, un psychologue, un référent des kinés. L'équipe médicale globale, c'est en gros 15 médecins nationaux, 40 kinés, dix infirmiers, cinq aides-soignants, donc, une équipe extrêmement dense pour avoir une activité tout aussi dense au sein de l'accompagnement médical, qui est central dans notre fédération.

En conclusion, une ouverture sur l'avenir parce que j'espère pouvoir l'incarner demain avec vous, je pense que maintenant, pour la dernière ligne droite vers Paris, on va pouvoir bénéficier de la stabilité et de la sérénité nécessaires pour l'atteinte des résultats attendus, et aussi pour les transformations que nous estimons collectivement nécessaires. Nous en avons parlé beaucoup hier, dans une démarche de projet continu, pour une fédération moderne qui occupera toute sa place et qui mérite toute sa place dans un environnement en constante évolution en incarnant ces trois valeurs : solidarité, singularité, accomplissement.

Merci beaucoup, Madame la secrétaire générale. Merci à toutes et à tous.

J'espère dans tous les cas pouvoir répondre à vos questions si vous avez lu le rapport et que vous avez besoin de compléments d'informations je vous remercie. »

Point 4 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale de 2022 (vote)

La Secrétaire Générale indique en premier lieu que le quorum est atteint avec 166 inscrits représentant 9549 voix. Pour les résolutions extraordinaires, il faudra atteindre 56 et 3180 voix.

La Secrétaire Générale soumet ensuite aux votes l'adoption du PV de l'AG précédente.

Le procès-verbal a été adressé à tous et il était en ligne sur le site fédéral.

Après un vote test pour se familiariser avec les appareils de vote, l'AG approuve à 92,01 % le procès-verbal de la dernière assemblée générale fédérale.

Personne ne sollicite de modifications dans la rédaction de ce document ni avant, ni après ce vote.

Point 5 - Point financier

- **Présentation des comptes annuels 2022 par Hugues du Jeu, Trésorier Général**

Avant de présenter les comptes, un grand merci aux équipes de Carole Malthet grâce auxquelles ce travail est possible, et à la commissaire aux comptes qui, grâce à son œil acéré, nous aide à progresser.

Je vous invite à regarder le rapport complet sur le site fédéral, où j'ai essayé d'être le plus précis possible en donnant le maximum d'informations. Cette présentation orale en AG ne donnera pas le détail de tous les aspects financiers.

Les faits marquants du côté sportif sont Pékin ou les Deaflympics. Et l'organisation des Championnats du Monde

d'athlétisme de Paris, avec le COMAP 2023 qui travaille d'arrache-pied pour que cette manifestation soit exceptionnelle.

L'apport de nouveaux partenaires, vous le verrez dans les chiffres, a permis un fort accroissement des recettes. Vous verrez en contrepartie l'augmentation des dépenses. Pour ce qui concerne la RIP, les négociations avec le repreneur se sont bien passées, et il a commencé à nous aider à développer l'activité avant sa date de reprise de la gestion de la RIP.

Un sujet nous a beaucoup touchés. Un salarié de la comptabilité a fait une fraude très complexe, très bien montée. Il connaissait bien nos procédures, qu'il a bien respectées, mais il a fait énormément de faux sur des factures.

Il y a un impact dans les comptes 2022 de 60.000 euros, passés en événement exceptionnel ; c'est une perte pour la fédération. Vous avez le détail des éléments de la fraude dans mon rapport.

Sur les résultats, des recettes en très forte augmentation. L'ANS nous a aidé dans le cadre de la préparation des jeux avec des subventions en augmentation sur le financement des athlètes eux-mêmes. Les dépenses sont du même montant.

Chaque fois que l'ANS nous donne de l'argent, il faut que la part fédérale augmente. Cependant, grâce à l'action de notre DTN, l'ANS a accepté un effort supplémentaire, notamment sur le matériel.

Une activité des bénévoles en hausse, c'est l'équivalent de plus d'un million d'euros tous les ans, si on essaie d'évaluer financièrement leur apport. Sans eux, on ne pourrait pas faire tout ce qu'on fait.

Les dépenses ont augmenté encore plus que les recettes. C'est bien pour les sportifs, un peu moins bien pour nos comptes.

Concernant le litige avec la ville de Paris, on en a parlé l'an dernier. Il y a eu des négociations, pas de clôture officielle du litige. Donc pas d'impact financier lié à la clôture de ce litige dans les comptes 2022.

La bonne nouvelle, on a un résultat légèrement positif, près de 40.000 euros, c'est à la fois beaucoup et à la fois rien par rapport aux sommes que nous gérons.

Je passe sur les fonds propres qui n'ont pas beaucoup bougé d'une année sur l'autre.

Sur les chiffres, ce qui est surtout important est de regarder les écarts entre les budgets et les recettes.

On avait construit effet un budget 2022 très prudent. On espérait environ 13 millions de recettes, on a eu 16 millions, en fort accroissement. Il y a des augmentations sur toutes les lignes, notamment avec l'ANS. Et aussi sur le financement des partenaires.

Sur les licences, on constate une augmentation, avec un plan de relance post-Covid qui explique les recettes supplémentaires.

Il y a eu des refacturations au COMAP par la fédération car des ressources fédérales sont mises à disposition de cette association pour organiser les championnats du monde de para-athlétisme. Ces dépenses n'avaient pas été budgétées en 2022.

Sur le sport, il y a les aides personnalisées. C'est important, mais on a des recettes supplémentaires, on a aussi des dépenses du même montant, c'est transparent sur l'équilibre final ; les recettes propres, bénévolat et mécénat sportif, sont plus importantes que prévues au budget.

Sur la RIP, il y a eu des écritures exceptionnelles en recettes et en dépense, liées à la mise en place du plan de reprise, près de 630.000 euros, mais c'est un jeu d'écriture, c'est transparent sur le résultat final.

En ce qui concerne les dépenses, nous sommes passés de 13 millions prévus à 16 millions.

Parmi les principales évolutions : les dépenses de marketing et de contreparties de partenariats. On a de plus en plus de partenaires qui font moins de mécénat et plus de sponsoring. Le mécénat, qui donne droit à l'émission d'un reçu fiscal, permet d'utiliser l'argent de manière plus autonome par rapport au partenaire. Avec le sponsoring, il y a des contreparties dans le contrat qu'il faut respecter, c'est plus contraignant sur la capacité à utiliser les ressources.

Donc plus de partenaires mais plus de contreparties. C'est une évolution un peu embêtante qui donne moins de marges de manœuvre, il faut que nous arrivions à développer plus de mécénat et moins de sponsoring.

Au niveau du sport, les recettes se traduisent presque systématiquement en dépenses. Merci à l'ANS pour son soutien. Sur le sport, ce sont les événements exceptionnels qui sont en forte augmentation par rapport au budget, il faut être vigilant à ce que ces événements exceptionnels, sans être des sources de profits exceptionnels, ne se traduisent pas en pertes pour le Fédération.

Quand vous faites le total, nous obtenons un résultat de l'ordre de 38.000 euros. Le résultat financier est très faible, car on gère très peu de fonds propres financiers. A noter le résultat courant négatif de 78.000 euros, alors qu'en 2021, le résultat courant était positif. Il faut que nous soyons vigilant pour avoir un résultat courant qui soit à l'équilibre.

Le bilan est toujours un peu plus compliqué à comprendre. On a un bilan en baisse. Au terme de l'actif, on a une baisse de la trésorerie en phase avec la baisse des dettes. Et baisse des créances parce qu'on a essayé de mieux encaisser ce que nous devaient nos partenaires. Donc, c'est plutôt positif, même si le bilan baisse.

Sur le passif, on retrouve les mêmes effets, mais de manière un peu inverse. Nous avons le déficit de l'année dernière qui a été imputé sur les fonds propres. On a des fonds dédiés à fin 2021 qui étaient un peu plus élevés. On a des provisions pour charge qui ne sont pas modifiées, et les baisses des dettes d'exploitation car on a remboursé des emprunts par rapport à la RIP. Et la dette fiscale a diminué.

C'est plutôt bon car on a moins de dette qui traîne, cela apure les comptes de la fédération.

Un mot sur les perspectives d'avenir. On a bien sûr prévu un certain nombre de développements l'année prochaine. On le reverra au travers du budget. La recherche de nouveaux financeurs pour la fédération et les commissions sportives est indispensable. Mais il y a quelques sports qui attirent plus que d'autres les partenaires. L'idée est d'en trouver sur tous les sports pour financer toutes les commissions et compléter leur capacité à développer la discipline. Il faut aussi renforcer la comptabilité, mieux utiliser des progiciels pour gagner du temps pour les équipes.

En ce qui concerne la négociation avec la ville de Paris, on en a beaucoup parlé an AG l'an dernier, il y a eu beaucoup de discussions cette année, j'espère qu'on finalisera cela l'an prochain, qu'on mette ce sujet derrière nous. L'événement positif, c'est la situation de la RIP : le 17 mars 2023, c'est encore tout récent, il y a eu un accord pour le plan de redressement avec une société qui s'appelle Sergic, entreprise spécialiste d'exploitation hôtelière, cela apporte une compétence qu'on n'avait pas en interne.

- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021 par Raphaële Sablayrolles-Terquem, Commissaire aux comptes**

La Commissaire aux comptes débute sa présentation en rappelant le cadre législatif de son action et la responsabilité qui est celle de la direction de l'association et la sienne propre.

Elle relate les différentes étapes calendaires et la teneur de ses contrôles.

Les comptes présentés ici ont été arrêtés par le comité directeur du 24 mars 2023.

Sur les responsabilités du commissaire aux comptes et sur notre mission. On a une mission permanente, tout au long de l'année, avec l'exercice de notre jugement professionnel pour justement prendre connaissance de votre organisation, de l'organisation de la fédération, pour juger cette organisation, identifier les points forts, identifier les points faibles.

Et évaluer les risques que ces points faibles puissent engendrer des anomalies dans les comptes. Une fois qu'on a identifié les points forts et les points faibles, on focalise nos diligences sur les risques engendrés par ces points faibles.

On fait une communication aux dirigeants pour que ce soit modifié sur les années suivantes.

Et du coup, il y a toute une période d'audit des comptes annuels, de pointage des comptes, de justification des comptes, tout cela pour apprécier si les comptes reflètent la réalité de ce qui s'est passé pendant l'année.

Et que cela donne une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de l'exercice, c'est le bilan que vient de vous présenter Hugues du Jeu mais aussi sur le déroulement de notre mission pour montrer qu'elle est permanente, tout au long de l'année.

En octobre 2022, une prise de connaissance des événements significatifs de l'année, avec un entretien avec le trésorier, avec le délégué général, la responsable du service comptabilité.

Une revue du réalisé budgétaire car un réalisé budgétaire est présenté à chaque comité directeur, et mise à jour de notre dossier juridique.

Novembre 2022, prise de connaissance de l'avancée des travaux sur les procédures et les modes opératoires. C'est l'écrit qui dirige toute l'organisation sur l'année à venir en termes comptables, avec une prise de connaissance du réalisé.

Toujours en novembre 2022, réunion avec l'ensemble des acteurs pour vérifier si tout ce qui est écrit sur le règlement financier correspond aux besoins de la fédération et que ce soit applicable. Parce que vous avez une fédération très multiple avec énormément d'acteurs.

Et des travaux sur également la présentation du budget prévisionnel 2023 pour que ce soit en adéquation avec les modes opératoires qui ont été rédigés.

Février 2023, circularisation des tiers, je demande au service comptabilité d'écrire à un certain nombre de tiers, fournisseurs, clients, les plus significatifs pour qu'ils m'envoient les comptes de la fédération dans leur comptabilité pour vérifier la correspondance.

Et au 10 février, bureau sur l'explication du budget prévisionnel 2023 et la planification de la mission d'audit.

Donc, en février 2023 également, j'ai été avertie de la fraude dont vous a parlé le trésorier et je pense que depuis quelques jours, vous en entendez parler.

Je suis venue auditer les comptes annuels au service comptabilité, avec l'aide de Carole Malthet. J'ai préconisé des ajustements et fait le suivi des ajustements demandés.

L'audit des comptes s'est poursuivi en mars 2023 et il y a eu également un travail d'identification des procédés utilisés dans le cadre du détournement et on m'a demandé de faire une attestation sur ces procédés.

Mars 2023, une réunion avec la responsable du service comptabilité, le DTN et son adjoint pour vérifier l'emploi des subventions ANS et d'évaluer les fonds dédiés.

Communication avec la direction, un contrôle de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Donc, bilan comptes de résultat et également l'annexe aux comptes.

Je vous invite à regarder les comptes annuels annexés à mon rapport.

J'ai assisté au comité directeur du 24 mars 2023 avec une communication, puis contrôle du rapport du trésorier pour vérifier que tous les chiffres qu'il vous a annoncés aujourd'hui sont bien issus de la comptabilité que j'ai vérifiée, et je suis devant vous aujourd'hui pour présenter mon rapport.

Les points sur lesquels j'ai focalisé mon audit, j'ai fait plus de diligence, il y a bien sûr la situation financière de la filiale Rip, qui a attiré notre attention depuis plusieurs années.

Donc, on a été très attentifs à la prise en compte de l'acceptation du plan de redressement avec la société Sergic, ce qui assure la pérennité de la filiale.

La fédération est garante de l'emprunt de la RIP. Cet emprunt n'est pas provisionné dans les comptes de la fédération parce que le plan de redressement a assuré la pérennité de la filiale. Contrôle de réciprocité des comptes, la mandataire judiciaire a fixé les montants des créances de la RIP, donc, on s'est ajusté au niveau de la FFH.

Comme évoqué par Hugues du Jeu, et comme on le verra dans mon rapport sur les conventions réglementées, le comité directeur de la fédération a décidé d'abandonner ses créances RIP pour aider à la conclusion du plan de redressement pour assurer la pérennité de sa filiale. C'est ce que vous voyez dans le résultat exceptionnel car il y a une partie, seulement la créance client Rip, qui a été abandonnée pour un montant de 630.000 euros qui arrive en charge exceptionnelle.

Mais cette créance était intégralement provisionnée et la reprise de provision arrive en produit exceptionnel, c'est pour ça que c'est neutre. Il y a une information dans le rapport à ce sujet. Sur l'annexe, on a fait toute une journée de rendez-vous avec la DTN et avec Carole Malthet, la responsable du service comptabilité pour vérifier que chaque ligne des conventions ANS soit respectée, et si ce n'est pas le cas, évaluer des fonds dédiés.

Dans ce cadre, la comptabilité analytique a beaucoup d'importance, car c'est elle qui permet d'affecter toutes les dépenses à telle ou telle ligne.

Et donc, dans le cadre de mes audits, je fais des tests par sondage pour vérifier si les dépenses sont correctement affectées en analytique, ça me permet ensuite de justifier de l'emploi des subventions.

Sur les contrats de partenariats et de mécénat, le trésorier en a parlé, on a de moins en moins de mécénats, des dons sans contrepartie. Il y a de plus en plus de contrats de partenariats, avec des contreparties, il faut vérifier si elles sont réalisées, sinon, il faut les prévoir dans les comptes, donc des charges. Il y a eu un gros travail fait à ce sujet... Et aussi un gros travail d'analyse des contrats, ce n'est pas parce que le titre est « contrat de mécénat » qu'il n'y a pas de contrepartie, ce qui est fait avec le service comptabilité et marketing.

Vous êtes une fédération avec énormément de dons volontaires et de bénévolat, c'est valorisé au bilan, pour plus d'un million, ça permet de justifier de l'utilisation de la part fédérale dans les conventions de subventionnement. Au niveau des licences, je fais un rapprochement des données comptabilisées avec celles issues du logiciel Exalto, pour vérifier si les résultats sont cohérents, car les licences sont sur une année sportive quand le bilan est sur une année civile.

J'estime que tous les éléments sont suffisants et appropriés pour que je fonde mon opinion sur les comptes de la Fédération Française HANDISPORT, arrêtés par le Comité directeur du 24 mars 2023 et je certifie que ces comptes sont sincères et fidèles. Cette opinion se fonde sur un référentiel d'audit, avec des normes d'exercice professionnel, avec des règles d'indépendance. Si vous lisez mon rapport, il y a une observation où j'attire l'attention du lecteur sur la situation financière de la filiale Rip. Il y a des paragraphes de justification des appréciations reprenant les points d'audit.

Je vous remercie pour votre attention.

- **Approbation des comptes 2022 (vote)**

=> Les comptes sont approuvés à 79,34 %.

- **Approbation de l'affectation du résultat 2022 (vote)**

Le résultat présenté à hauteur de 38.000 euros est proposé d'être affecté au report à nouveau sans modification pour réserve à projet.

=> L'affectation du résultat 2022 est approuvée à 92,87 %.

- **Rapport spécial sur les conventions réglementées par Raphaële Sablayrolles-Terquem, Commissaire aux comptes**

Petit rappel préalable de la Commissaire aux comptes sur l'évocation l'an dernier des besoins de trésorerie, et l'autorisation donnée au bureau pour souscrire une facilité de trésorerie auprès de la Société Générale pour 150.000 euros, et la possibilité d'un emprunt, qui avait été limité à 800.000 euros pour permettre à la fédération de régler les litiges avec la ville de Paris parce que dans les négociations, la ville avait dit : ok pour baisser le montant dû, s'il y a un remboursement immédiat. Il n'y a pas eu besoin d'utiliser ces autorisations en 2022, avec l'espoir que le litige sera réglé en 2023, même s'il y aura probablement besoin de cet emprunt de trésorerie et sur la trésorerie courante de la fédération du fait d'une tension au niveau de l'ANS qui n'a pas versé encore ses fonds, bien que le DTN fasse en sorte que ce soit fait le plus vite possible.

Second rapport sur les conventions réglementées, telles que définies par le code de commerce, à l'article L.612-5, qui concerne les associations qui perçoivent plus de 153.000 euros de subventions publiques. C'est une convention passée soit directement entre la fédération et un membre de son comité directeur, soit indirectement entre la fédération et une association ou une société qui aurait des dirigeants communs.

Ne sont pas visées dans ce rapport les conventions courantes, conclues à des conditions normales de marché ou qui, en raison de leur objet ou de leur implication financière, ne sont significatives pour aucune des parties.

Le président doit informer le commissaire aux comptes de la conclusion de ces conventions, lequel n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé de ces conventions.

Vous devez pouvoir en apprécier leur intérêt en vue de leur approbation. Cette année, pas mal de conventions, parfois signées antérieurement, mais qui ont été légèrement modifiées au cours de l'exercice.

Comme cette caution en garantie de l'emprunt RIP, lorsque la RIP avait fait des projets de rénovation, elle avait fait un emprunt et la fédération s'était portée caution.

J'ai jugé utile de vous rappeler cette convention parce que lors du redressement de la RIP, la Société Générale a prévu cette créance pour 978.000 euros avec le capital restant dû et les intérêts jusqu'à la fin du plan.

Comme rappelé, ce remboursement d'emprunt n'a pas été provisionné dans les comptes puisqu'on a considéré que le plan de redressement ayant été engagé par le juge, l'avenir de la filiale n'était pas engagé et qu'elle allait rembourser cela.

L'abandon de créance avec un retour à meilleure fortune, le comité directeur du 17 juin avait décidé d'abandonner toutes les créances RIP, créance client et compte courant pour soutenir le plan de continuation de la RIP.

Et lors du jugement de mars 2023, le plan de redressement de la RIP a été acté avec seulement un abandon de la créance client, soit 630.000 € hors taxe, avec clause de retour à meilleure fortune, apurement à l'échéance de dix ans en fonction de la capacité financière de la RIP.

Cet abandon de créance, la FFH pourra le retrouver, mais pas avant dix ans.

Il y avait une deuxième créance, le compte courant de la RIP, d'un montant de 531.736 euros.

Là, le juge a estimé l'abandon de créance client suffisant. Donc, il a admis le compte courant de la RIP dans le plan d'apurement des dettes de la RIP, ce qui fait que ce compte courant sera remboursé sur dix ans avec, vous voyez, 5% la première année, 8% années 2 et 3 et ensuite ça monte.

Chaque année, la FFH percevra une petite part du remboursement de ce compte courant.

Mise à disposition du personnel auprès du COMAPCOMAP 2023.

Pour gérer l'organisation des championnats du monde d'athlétisme, para-athlétisme à Paris en juillet 2023, la fédération a créé une association distincte, le COMAP.

Et la fédération a mis à disposition de ce COMAP ses services événementiel, marketing et communication. Vous voyez le détail à l'écran, principalement trois personnes.

Et la fédération a refacturé au COMAP cette mise à disposition à l'euro l'euro, des salaires chargés, 891000 euros pour 2022. Autre convention avec le COMAP, le COMAP a son siège au quatrième étage de la résidence internationale de Paris, la fédération lui loue ses locaux. Il a été convenu un loyer mensuel de 3000 euros par mois à compter du 1er mars et des charges locatives estimées à 20000 euros pour l'année.

Il y a également des frais qui ont été refacturés au comité d'organisation du championnat d'Europe de rugby fauteuil de 2022. Même scénario, la FFH a mis à disposition du comité d'organisation ses équipes événementiel, marketing et communication et a refacturé cette mise à disposition pour 18083 euros pour 2022.

Donc, trois types de conventions. Les conventions avec la RIP concernent Guislaine Westelynck et Sylvain Paillette, membres du comité directeur de la FFH et du comité de direction de la RIP.

Les conventions avec le COMAP concernent Guislaine Westelynck et Guy Tisserant, et la convention avec Rugby 22 ne concerne que Guislaine Westelynck.

Je vous remercie pour votre attention.

- **Approbation des conventions règlementées (vote)**

=> Les conventions règlementées sont approuvées par l'assemblée à 83.59 %.

Point 6 - Projet de cotisations 2023-2024 par Hugues du Jeu, Trésorier général (vote)

Je vous parle maintenant du projet de cotisation pour l'année 2023-2024. Nous avons travaillé pour présenter un projet qu'on présente aujourd'hui. La première orientation qui nous a conduit à présenter le tableau qui viendra est de faire des augmentations régulières et faibles des licences, plutôt que des licences stables pendant plusieurs années et tout à coup une énorme augmentation, on a pensé que c'était plus facile à comprendre.

On sait tous qu'il y a de l'inflation, mais on a tenu à ce que les augmentations soient inférieures à l'inflation. Et on a identifié des populations pour lesquelles on propose de ne pas faire d'augmentation : les jeunes de moins de 20 ans, les établissements et les licences cadres.

Les passeports, deux jours, quatre jours, qui étaient relativement faibles, le coût ne couvrait quasiment que l'assurance, on propose de les augmenter de manière significative, pour inciter les personnes à faire une licence annuelle plutôt que de faire un autre type de participation. Compte tenu de ces principes, la proposition d'augmentation est la suivante, vous l'avez vue dans les supports. Une licence compétition pour les plus de 20 ans de 70 ans, de 30 euros pour les moins de 20 ans, etc.,

=> Le projet de cotisation pour la saison sportive 2023-2024 est adopté à 62,11%.

Point 7 - Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 par Hugues du Jeu (vote)

En termes de calendrier, le budget 2023 a été travaillé sur la base du budget 2022, car lors des travaux sur ce budget, les comptes 2022 n'étaient pas encore établis.

On est par principe très prudents sur le budget, notamment sur les recettes.

Compte tenu de l'inflation, on a prévu une enveloppe d'augmentation salariale collective et individuelle. Il y a aussi l'impact de l'inflation sur les refacturations de la RIP. On a intégré une augmentation de la refacturation de la RIP.

Les recettes de partenariats sont prévus en forte augmentation mais au niveau de l'ANS, on a été très prudents, et nous sommes partis sur 90% des subventions théoriques classiques. On a eu beaucoup de subventions spécifiques dans le réalisé 2022, et toutes ne sont pas reprises.

Donc dans le budget 2023, vous verrez que les subventions ANS sont très inférieures, on doit respecter ce cadrage fixé en début d'année. Le DTN se bat pour avoir des subventions supplémentaires par des avenants.

Sur le fonctionnement, on a encore du fait qu'il y ait plus de partenariats, plus de contreparties et donc des dépenses qui augmentent.

Les dépenses ANS sont en phase avec les recettes, donc en diminution.

Le protocole avec la ville de Paris n'étant toujours pas achevé, et même si on espère le régler en 2023 avec l'utilisation du prêt voté en AG, rien n'a été intégré à ce stade dans le budget.

On arrive à un budget quasiment à zéro.

Le DTN frappe à ma porte tous les jours car il demande de l'argent, il y a des événements qui ne sont pas prévus aujourd'hui sur les événements internationaux. Il faut qu'on trouve les recettes qui permettent d'aller dans les événements internationaux pour répondre aux attentes légitimes de la DTN.

Sur le réalisé 2022, on était à 16 millions, là on est redescendu à 13 millions dans le budget 2023. Les plus grands écarts sont sur l'ANS. Sinon, sur les manifestations exceptionnelles et les autres dépenses, on essaie de limiter, par manque de ressources.

Pour mémoire les recettes de bénévolat, de l'ordre de 500.000 euro, ne sont pas intégrées.

Et sur la RIP, on n'a pas pris en compte d'événements exceptionnels, comme les recettes ou dépenses exceptionnelles liées à l'abandon de créance.

Sur les dépenses, on en a moins que ce qui a été réalisé en 2022. Les principales explications : plus de plan de relance suite Covid, on a été prudent sur les partenariats, on a dépensé plus sur le système d'information dans le cadre de la mise à niveau technique de certains équipements, et la préparation du logiciel sur les licences. Sur le marketing et la com, on soutient les activités sur la communication, avec les vidéos, qui coûtent de l'argent, et le marketing pour les contreparties.

Sur le sport, on est en forte baisse, avec moins de subventions prévues de l'ANS. Sur le sport FFH, on a une augmentation des salaires, mais on a diminué les autres dépenses du sport. Il n'y a pas les dépenses du bénévolat pour 500 000 euros.

Et pour la RIP, on n'a pas les écritures exceptionnelles pour abandon de créance.

On arriverait à un résultat légèrement positif de 3.000 euros. On essaie de dépenser tout ce qu'on reçoit de manière intelligente. Les recettes sont encore très tendues, je ne peux pas vous proposer de budgets mettant de côté pour l'après-2024, mais les demandes étant légitimes, il n'y a pas tellement de possibilité pour dégager de résultat positif.

Un résultat juste à l'équilibre, c'est quasiment à zéro. La situation de la RIP fait qu'on n'a pas d'élément exceptionnel au niveau de la RIP, pas de provision exceptionnelle au budget 2023.

Pour résumer simplement : beaucoup d'argent reçu, beaucoup d'argent dépensé et donc pas de résultat.

- **Approbation du budget prévisionnel 2023 (vote)**

=> Le budget prévisionnel est adopté à 78.03 % par l'Assemblée Générale.

Point 8 - Approbation règlement financier (vote)

Le Trésorier Général soumet au vote de l'assemblée général l'actualisation du règlement financier.

Le Délégué général a notamment pris en compte dans les évolutions soumises ici les recommandations relatives au code des marchés publics et au pouvoir adjudicateur de la Fédération. La Cour des Comptes nous y avait « invité ». C'est la principale évolution du règlement financier. On en a profité aussi pour redéfinir le rôle et le périmètre d'action de chacun. Le but est d'avoir un règlement financier relativement stable et pérenne, le but est de le faire bouger le moins possible.

Sur l'organisation, et les délégations de signature, cela a été mis dans des annexes, pour avoir une ossature du règlement financier qui reste pérenne, les annexes pouvant être mises à jour sans repasser en AG, même en cours d'année, par exemple pour tenir compte d'une évolution de structures ou des mouvements de personnel.

La mise en œuvre demeure toujours repoussée. La stabilité de direction au sein de la DTN doit désormais permettre une mise en exécution plus active.

=> Le règlement financier est adopté à 83,75 % par l'Assemblée Générale.

Point 9 - Point du Délégué Général, Louis-Frédéric Doyez

- **Résidence Internationale de Paris**

Le Délégué Général n'entend pas faire une intervention longue au regard de ce qui a été déjà exposé et traduit bien le travail et la mobilisation de tous.

Il convient cependant de faire un point assez précis sur des dossiers à caractère juridique, notamment la RIP.

Evoquer ce sujet est nécessaire, c'était par ailleurs une préconisation de transparence de la Cour des Comptes.

La période de difficultés de la RIP a été longue, éprouvante car l'issue demeurait fragile et incertaine.

Si la RIP était cédée, ou sans repreneur, la survie même de la Fédération était engagée.

Il a fallu donc convaincre nombre de nos partenaires que la Fédération entendait bien demeurer un actionnaire responsable de la Résidence Internationale de Paris et qu'à ce titre, elle allait trouver une solution viable d'exploitation, et de maintien dans son giron.

L'année dernière, le DG a exposé les enjeux et défis qui se posaient à la Fédération en tant qu'exploitant, locataire-propriétaire, et actionnaire de la société RIP. Ce cumul de fonctions devait trouver à s'articuler pour dégager une solution globale satisfaisante.

La procédure de sauvegarde devant le Tribunal de Commerce induisait d'abord une période d'observation de six mois. Durant ce laps de temps, il revenait au mandataire et à l'administrateur d'analyser la situation économique de la société à date, de comprendre son fonctionnement, son organisation, ses forces et ses faiblesses.

Suite cette période d'appropriation du dossier par les parties et le tribunal, il y avait six mois pour dégager une option pour l'avenir. Une cession à un tiers était la solution privilégiée par l'administrateur qui prenant en compte la situation économique de la RIP et l'action de la Fédération entendait changer un modèle qui avait démontré son incapacité à perdurer.

Le DG a défendu de refuser une telle issue, même si le cœur de métier de la Fédération n'est en effet pas la gestion d'un hôtel. La RIP et la Fédération sont cependant beaucoup trop entremêlés, leurs destins bien trop liés,

pour que la chute, la perte, de l'une n'entraîne pas celle de l'autre (cf. Rapport Cour des Comptes).

Le maintien du dispositif actuel était donc vital, en même temps qu'il était le respect de notre héritage et du travail de ceux qui nous ont précédés.

Nous nous sommes ainsi adjoints les services de spécialistes de l'exploitation hôtelière : la société *Opération Consult*. Avec eux, nous avons repris confiance et espoir dans la capacité de la RIP à survivre grâce à des projections d'exploitations actualisées, la modélisation d'un business plan pour les 10 prochaines années prenant notamment en compte les arriérés, les investissements à réaliser et l'évolution « raisonnable » du CA.

Avec ces chiffres, nous avons pu démarcher, sûrs de notre pouvoir de séduction, les acteurs du marché.

Les pistes de collaboration avec un nouveau partenaire, prestataire, pour notre compte -auquel nous avons proposé par la suite de devenir associé et de porter des investissements- a induit de prolonger de six mois encore la procédure afin de pouvoir affiner, challenger convaincre de la pertinence de notre nouveau dispositif.

Les négociations ont été progressives et très concurrentielles ente la société Atalante et la société SERGIC.

Nous avions deux prétendants... En définitive, c'est avec SERGIC que nous avons décidé de nous fiancer.

C'est une entreprise très dynamique économiquement, du Nord de la France, qui est en train de devenir une entreprise à missions. Elle gère déjà de nombreuses résidences et a apporté des garanties sur sa capacité à améliorer le positionnement et l'offre commerciale de la RIP. Elle a un savoir-faire, des RH et des outils adaptés et performants à la gestion moderne de tels établissements. Elle est déjà à pied d'œuvre et les chiffres sont meilleurs. Par ailleurs, elle s'est positionnée comme un véritable partenaire de la Fédération.

Il fallait ensuite convaincre de l'opportunité de cette union et de la profondeur des sentiments, à la fois le Tribunal et la Ville de Paris.

Le différend sur des loyers impayés à la Ville de Paris était en effet totalement intégré à la gestion et la résolution de la situation délicate de la RIP, de la FFH. La Ville devait valider ce nouvel attelage à la fois pour ne pas remettre en cause le bail en cours, mais aussi pour participer à alléger les dettes existantes.

Nous avons donc présenté et expliqué notre nouveau couple et la nécessité, dans ce nouveau départ, de lui donner les moyens de prospérer, de solder le passé, une partie du passif.

C'était fondamental par rapport à la ville de Paris et au contrat de bail, de respecter l'utilité sociale (l'accueil de personnes en situation de handicap) de la destination de notre bien. Nous demeurons dans la philosophie première de la RIP, avec un exploitant en soutien. Cela était parfait, pour tous.

Une longue négociation a cependant été nécessaire pour que la Ville et la Fédération conviennent du paiement pour moitié des arrières de loyers, évitant par la même un contentieux désagréable et incertain.

Forts de tout cela, nous avons donc pu enfin nous rendre presque sereinement devant le Tribunal de Commerce de Paris et défendre le fruit de ce travail, de ces résultats. Un ultime candidat à la cession a semé un peu le trouble. Mais l'ensemble des parties a reconnu les efforts de la Fédération et la viabilité de sa solution.

Le tribunal a validé notre proposition.

- **Approbation de la succession de Madame Roure (vote)**

Louis-Frédéric Doyez présente le dossier de succession de Madame Françoise Anne-Marie Roure et demande à l'assemblée de voter en faveur de cet héritage.

=> L'assemblée générale accepte à 94,58% l'héritage de Madame Roure.

A l'issue de l'intervention du Délégué Général, la Présidente, Guislaine Westelynck, a tenu à lui apporter des remerciements appuyés et publics pour la somme de travail effectué et les résultats obtenus sur le dossier de la RIP, tant au niveau de la Ville de Paris qu'auprès du Tribunal de commerce et lors des négociations menées avec les prestataires partenaires soumissionnaires à la gestion de la Résidence.

- **Approbation de la vente des parcelles de la succession de Madame Cauvin (vote)**

Louis-Frédéric Doyez présente le dossier de succession de Madame CAUVIN. Il indique que le comité directeur a été amené à autoriser la vente des parcelles issues de cette succession au profit de Monsieur Berger, acheteur. Conformément aux dernières volontés de Madame CAUVIN, le fruit de cette vente bénéficiera au club Handisport lyonnais. La Fédération n'est qu'un intermédiaire dans cette procédure.

Il est cependant de la responsabilité statutaire de l'assemblée générale d'adopter une telle décision. Il sollicite de l'assemblée de voter en faveur de cette cession.

=> L'assemblée générale accepte à 93,62% la vente des dites parcelles.

A l'issue de l'intervention du Délégué Général, la Présidente, Guislaine Westelynck, lui adresse des remerciements appuyés pour le travail (qualitatif et quantitatif) effectué sur le dossier de la RIP, tant au niveau de la Ville de Paris qu'auprès du Tribunal de commerce que lors des négociations menées avec les prestataires partenaires soumissionnaires à la gestion de la Résidence. Un péril éminent pour la Fédération a ainsi pu être dépassé. Bravo pour cet engagement, ce résultat.

Point 10 - Election CSOE par Mai-Anh Ngo (vote)

Mai-Anh Ngo rappelle le rôle de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Elle a pour vocation à être renouvelée un an avant l'AG électorale. C'est elle qui examinera la recevabilité des candidatures.

Il y a cinq candidats. Le vote se fera sur le groupe et non individuellement.

Ces cinq personnes ne se présenteront pas aux élections FFH, c'est la condition sine qua non.

Les candidats sont : Martine Teissier, Angelo Settini (membre sortant), Thomas Caisman (membre sortant), René Legendre et Dominique Fouchard (membre sortant).

La Secrétaire Générale demande à l'assemblée d'approuver les cinq personnes qui constitueront la CSOE.

=> Les cinq candidats sont élus par l'assemblée générale avec 96,64 % des voix.

Mai-Anh Ngo félicite les membres de la CSOE et les remercie pour leur engagement sur la paralympiade 2024-2028.

Point 11 - Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des statuts (vote)

Nous ouvrons l'assemblée générale extraordinaire et sur la partie extraordinaire, nous vous proposons la modification des statuts.

Pour la première fois, on s'est mis sur une période longue de concertation parce que, comme vous le savez, il y a eu de grandes transformations. Nous avons tenu à vous informer, vous associer à ces grandes évolutions et nous avons travaillé avec vous, notamment par téléconférence.

Nous avons eu aussi un échange nourri avec le ministère, ce qui nous a amené au texte proposé aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle nous avons eu des actualisations assez fréquentes, dont la révision il y a quelques heures sur la composition du bureau. C'est pour laquelle vous avez eu ces actualisations.

Plusieurs fondements à ces modifications, la loi de démocratie du sport en France du 2 mars 2022, avec des modifications profondes, un besoin d'actualisation, une évolution en ce qui concerne le sport sourd et une réflexion sur l'évolution du « produit » licence. Quelles sont les principales modifications ?

La loi impose 50% minimum de votes des clubs. On vous propose donc une composition du corps électoral avec 50% des voix aux clubs, 25% des voix aux comités régionaux et 25% aux comités départementaux.

Dans la mise en œuvre, qu'est-ce que ça entraîne ? La disparition des grands électeurs puisque les voix seront portées directement par les clubs, la répartition dans trois collèges différents, clubs, CR, CD, et pour préserver le ratio, il était indispensable de préserver un principe, une personne, une licence, une voix, un club.

Et ensuite, la création des autres titres de participation.

Et l'existence d'organismes conventionnés. Ces organismes conventionnés, qui sont-ils ?

Ce sont les sociétés commerciales, les acteurs du sanitaire et du médical et les grandes associations nationales et leurs déclinaisons.

Elles ont une reconnaissance de la part d'Handisport, mais des exigences administratives réduites notamment pour faciliter l'adhésion des établissements et surtout en ce qui concerne le corps électoral, elles n'ont pas de droit de représentation et donc, pas de droit de vote.

Ensuite, les autres titres de participation, les ATP permettent une pratique de l'activité sportive en loisirs pour tous et en compétition en fonction des règlements sportifs, en excluant tous les sports qui emmènent une délivrance de titre national ou international pour lequel il faudra une licence.

Ces autres titres de participation n'accordent pas de droit politique, notamment droit de vote et droit de représentation, mais aussi droit aux subventions comme pour nous, le DVT.

En ce qui concerne la seconde modification très importante de la loi, c'est un peu le casse-tête de la composition du comité directeur avec une stricte parité femmes-hommes et des postes réservés binômes sportifs de haut niveau, postes réservés médical, un poste encadrant sportif et un poste pour les juges arbitres.

Malgré tout 25% de postes doivent être en postes réservés. Donc, en application ça nous donne 26 postes, 13 femmes, 13 hommes, six postes réservés 3 hommes, 3 femmes, avec vingt postes non fléchés dans un stricte parité, un binôme homme-femme sur les sportifs de haut niveau, un binôme élu par leur pair, également pour le médical, et aussi pour les juges arbitres et encadrants, sachant qu'il n'y a qu'un tour, et ce sera donc le premier qui sortira soit chez les juges arbitres, soit chez les encadrants, qui déterminera le sexe du second.

Ça nécessitera un petit exercice technique à faire pour la composition du comité directeur. Ensuite, il y a une question sur l'âge limite des mandats.

Le nombre limite de mandats que pose la loi est limité à trois en tout.

Ensuite, nous avons décidé une extension de l'âge du président et des membres du comité directeur avec un passage à 72 ans, au jour de l'élection.

Autre point majeur, des modifications concernant le Comité de Coordination des Sportifs Sourds de France (CCSSF).

Pourquoi cette modification ? La FFH n'est plus la seule à gérer les sportifs sourds, il ne doit plus lui revenir l'ensemble des coordinations des disciplines qui ne sont plus dans son giron.

Ce rôle de coordination doit être fait différemment et hors de notre fédération.

De fait, le CCSSF ne sera plus une commission interne, mais pour rappel son rôle est l'inscription aux compétitions internationales, en contrepartie la gestion quotidienne des sports sourd dont on a la délégation reste la même.

Ensuite, toujours lié à cette fonction du CCSSF, le poste d'élus sourd au sein du comité directeur fédéral qui n'a plus vocation à être déterminé puisque c'était un rôle de liaison, or ce rôle de liaison n'a plus de raison d'être entre le comité directeur et le CCSSF. Comme précédemment précisé, cette disposition, comme les précédentes concernant les élections, ne se verra appliquée qu'en décembre 2024, au moment de l'élection, ou si l'élection est retardée par décision ministérielle, au printemps 2025.

Concernant la mise en application, il était nécessaire de voter les statuts dès à présent, selon les dires de la directrice des sports présente à ces journées nationales qui a bien précisé que nous étions en butte de temps, cas avéré.

En ce qui concerne la parité, les postes réservés, ce sera appliqué lors de la prochaine élection, soit décembre 2024, soit printemps 2025, tout comme le poste sourd fédéral, le CCSSF, l'âge des membres du comité directeur et des présidents.

Il subsiste quelques points en suspens pour la mise en application des statuts : la capacité de notre logiciel Exalto à prendre en compte les évolutions de ce corps électoral qui est nécessaire également, puisqu'on nous aurons un report de notre propre système d'information qui ne sera pas opérationnel lors de la prochaine rentrée mais à la suivante, le temps d'une meilleure appropriation.

Autre point en suspens nécessitant d'en adopter les principes nécessitant quelques précisions. Je ne vais pas faire de présentation du règlement intérieur puisque le règlement intérieur a pour vocation à préciser les statuts. Donc, si vous êtes d'accord sur les principes écrits dans les statuts, par définition, vous êtes d'accord avec les principes du règlement intérieur.

Donc, le règlement intérieur, vous l'avez vu, comme les statuts, ont été mis à disposition sur le site fédéral, c'est la raison pour laquelle je n'y reviens pas.

Concernant l'adoption du bloc statuts-règlement intérieur, là aussi, nous vous proposons de procéder par une méthode globale parce que la modification est profonde et que nous avons du prendre en compte beaucoup de variables.

C'est une architecture que nous avons voulu cohérente dans l'ensemble des statuts, dans le règlement intérieur et pour préserver cette cohérence, et pour des raisons pratiques également, il n'était pas envisageable de faire disposition par disposition.

L'idée, est de vous proposer une méthode globale avec un enjeu très fort, et je tiens à le rappeler, c'est-à-dire que si on n'adopte pas les dispositions légales qui sont données par la loi, on a un risque de perte d'agrément. Et la directrice des sports l'a rappelé avec le sourire, mais rappelé quand même, c'est vraiment un enjeu. Si on perd l'agrément, en gros, nous ne pourrons plus réaliser notre mission !

Voilà donc ce qui vous est proposé aujourd'hui en ce qui concerne l'approbation des statuts.

Je voudrais juste faire un complément ou plutôt insister sur le fait que l'âge limite de 72 ans pour être au comité directeur ou président de la fédération ne s'applique qu'à la fédération et pas aux comités ni régionaux, ni départementaux. C'est une décision qui est prise au niveau fédéral. Et la deuxième chose, c'est que si le poste réservé au poste sourd a été supprimé, on vous en a expliqué les raisons précédemment, rien n'empêche les personnes sourdes et malentendantes de se présenter au comité directeur si elles le souhaitent.

- **Approbation de la réforme des statuts (vote)**

=> Le projet de réforme des statuts et du règlement intérieur est adopté à 73,71 %.

La secrétaire Générale tient vraiment encore une fois à remercier le Louis-Frédéric Doyez, Grégory Saint-Géniès et Gaël Rivière qui l'ont soutenue dans cette lourde entreprise.

Fin de l'AG extraordinaire et retour à l'AG ordinaire

Point 12 - Examen des vœux et questions diverses

- **1^{er} vœu – Ouahid Boustila, grand électeur de la Région PACA**

Le sujet, consiste à demander plus de transparence entre les commissions et les clubs, avec l'expression d'une plus grande démocratie dans la gouvernance, avec un droit de vote. Par ailleurs, il y a une demande sur la base de ce qui a été émis comme proposition l'an dernier sur une commission sportive du basket de disposer de tables rondes entre la fédération, sa représentante, la présidente, le DTN et des représentants du basket et qu'on mette en application les nouvelles lois concernant les personnes travaillant au contact des enfants. Et que les athlètes de haut niveau au niveau PACA soient aidés comme les autres sur les grandes compétitions.

Réponse :

Sur l'honorabilité, vous avez eu précédemment une intervention de la directrice des sports sur la question.

Pour les réponses, sur le fonctionnement des commissions sportives, elles sont des organes internes de la fédération, sans existence juridique propre. Les clubs n'en sont pas membres. Pour autant, le fonctionnement le plus efficace de ces commissions, qui rappelons-le sont composées de bénévoles, même si certains directeurs sportifs sont des professionnels, nécessitent de prendre des décisions par rapport à la gestion quotidienne de la collectivité, avoir des votes permanents sur la gestion semble compliqué. Néanmoins, la fédération étant toujours ouverte et volontaire, prévoit des temps d'échanges et de consultation. Une réunion a déjà eu lieu, hier, entre les représentants des différents clubs de basket et deux membres du comité directeur et votre serviteur, le DTN. Et nous avons établi, ensemble, un programme avec un processus d'activité pour, justement, mettre en place des temps d'échange plus récurrents et impliquer les représentants des clubs dans l'intervention et l'implication plus grande dans les destinées futures de leur activité sportive, concernant notamment le développement des sports, mais pas que.

C'est la première réponse que nous apportons, qui nous semble aller dans le sens de la satisfaction à une plus grande transparence et démocratie.

Sur l'accompagnement des sportifs, les règles applicables à tous les sportifs inscrits sur liste ministérielle, dépendent d'un dispositif édicté par notre ministère de tutelle, applicable par l'organe qu'est l'Agence nationale

du sport, c'est pour tous les sportifs inscrits en lice quel que soit le territoire, ça dépend directement du ministère des sports et de ses services. Il en est de même de notre côté dans la préparation des compétitions internationales. Sami El Gueddari fait en sorte qu'à l'intérieur de chaque discipline sportive il y ait une équité de traitement pour chaque sportif dans la préparation des compétitions. Un barème a été établi pour assurer la plus grande équité de traitement pour chaque sportif.

Cela entre dans les contrats de performance durable et les contrats de performance olympiques et paralympiques, avec le ministère des sports sur la préparation et les modalités à mettre en œuvre pour la préparation des équipes de France. On sait qu'il y a des différences de traitement au niveau territorial, avec les organes territoriaux qui le souhaitent.

- **2^e vœu – Romuald Guidez - Lille**

Vœu d'Edouard Blasca, de Metz, qui *souhaite savoir pourquoi un certain nombre de compétitions de sport sourd n'apparaissent pas sur l'extranet et le prix de la licence compétition à 68 euros.*

Réponse :

C'est à l'organisateur de la compétition ou à la commission de saisir dans l'extranet, directement. Si les personnes, l'organisateur ou la commission ne le font pas, ça ne peut pas remonter à l'extranet. Il faut que quelqu'un saisisse au départ. Il faut rappeler la vigilance des organisateurs et des compétitions.

La deuxième question concernait le prix de la licence Sport boules, pour la pratique de la compétition, à 68 euros. Les licences compétition sont naturellement d'un tarif plus important que les autres, nécessitant la mise en place de ressources matériel et humain supérieur, cette licence compétition ouvre droit à n'importe quelle compétition sportive, quelle que soit la discipline, ce qui est spécifique à la fédération handisport.

1) Vœu de Christian Nicolas, président de la Ligue handisport Auvergne Rhône-Alpes.

Le sujet de la première question est relatif au *financement des manifestations organisées en région. Ensuite, quelle serait la position de la fffh en cas de délégation des éventuels sports qu'on a perdu auparavant avec la campagne du ministère.*

Réponse :

La demande transmise doit être validée par le bureau des sports : les aides apportées par la fédération dépendent beaucoup de la capacité des organisations nationales à bénéficier de soutiens publics et privés. La fédération, avec le service sport pour tous, mobilise des aides en interne. C'est ce rayonnement qui prévaut pour déterminer le niveau d'aide fédérale. On se base sur des cahiers des charges qui précisent les objets et secteurs de prise en charge, qui déterminent où on peut s'investir. Dans tous les cas, il y a une discussion au cas par cas entre les services de la fédération et les organisateurs de l'événement et le service événementiel de la fédération, sur les séjours, les effectifs, la capacité de la commission à participer à la finalisation de ce budget. De manière générale, ce sont les commissions qui paient les frais de déplacement de leurs sportifs ou sur les officiels ou juges d'arbitrage. Ils fournissent également les médailles mais pas les trophées aux vainqueurs, qui sont de la responsabilité de l'organisateur.

Vous pouvez demander un tableau complet récapitulant les aides disponibles pour l'organisation d'événements sur le site.

Concernant les campagnes de délégation, vous le savez certainement, les disciplines sportives sont déléguées aux délégations sur période d'une olympiade ou paralympiade. Les disciplines d'été et d'hiver ont été arrêtées, 22 juillet 2022 et 16 décembre 2022, respectivement.

Ce qui permet d'avoir cette délégation jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'été et 31 décembre 2026 pour les

Ce qui veut dire qu'à la fin de cette période de cette paralympiade, le ministère des Sports, cela est réglementaire, relancera une campagne d'étude des délégations. Pour la Fédération, cela appartiendra au comité directeur, des élus, de se positionner d'une part sur l'opportunité de redemander une délégation sur une fédération homologue, qu'on a pu perdre, ou sur une nouvelle discipline sportive. Cela devra être étayé par le meilleur intérêt pour l'usager et la promotion de cette discipline sportive.

Evidemment, on est déjà une fédération avec 50 disciplines proposées, il faudra tenir compte des capacités et moyens de la Fédération pour déléguer une politique. Pour qu'on l'ait bien en tête : une délégation ministérielle, si elle offre cela, elle nous offre aussi une mission de services publics au service de l'Etat. L'acte réglementaire qui est porté quand on a délégation, par la fédération française, ça devient un acte administratif. Il faut l'avoir en tête, quand on fait ce type de demandes, on devra le faire, mais il faut en avoir les tenants et aboutissants et au-delà des opportunités, les obligations qui vont avec. Je tiens à préciser, la directrice des sports en a parlé, notre ministre tient des ateliers spécifiques sur différentes thématiques. La prochaine étant le sport et handicap, et d'ailleurs, nous avons un illustre représentant du comité départemental du 93 qui est un collègue du ministère qui pourra nous le confirmer, Julien Michel.

Et donc, pour vous dire que forcément, il y aura un traitement de ces sujets. Et notamment du développement et de la place du sport pour les personnes en situation de handicap, mais aussi des délégations. Et il y a déjà, ça a été partagé avec la présidente, une volonté d'engager une analyse profonde du transfert des délégations aux fédérations homologues pour en évaluer les résultats, les bienfaits et le cas échéant, les manques.

- 2) Une question sur la création de comités bidépartementaux.

Réponse :

Il faut reposer les principes. Un comité régional a pour vocation d'accompagner la création de comités départementaux. La commission propose des outils pour faciliter cette création. Dans les faits, même si ça peut paraître séduisant de se marier, il peut être compliqué de divorcer. Après, on a un problème pour savoir comment se gèrent les subventions, qui pourra financer une action. L'idée est plutôt de favoriser la création, et même qu'on vienne vous soutenir pour la création de ces comités départementaux, plutôt que de pousser à la création d'un comité bidépartemental.

- 3) Vœu de Jean-Pierre Garnier, président du CRH Grand Est. Sur la première question : comment se répartiront les voix ? Nous y avons déjà répondu : 50 pour les clubs, 25 pour les comités régionaux et 25 pour les comités départementaux. La suite de la question concerne les directives fédérales pour le DVT, la question étant : est-ce qu'elles peuvent arriver dès le début du mois de décembre ?

Réponse :

La réponse est non. La raison est liée à l'application d'un dispositif de l'Agence Nationale du Sport : le PSF. Ce dispositif dispose d'un calendrier propre et notre calendrier de communication est directement lié à celui-ci. Notamment la publication de cette fameuse circulaire interne est liée à la circulaire qui fixe les modalités de déploiement de ce PSF. Le PSF s'appliquant en année civile, ça arrive en début d'année et on enchaîne avec nos circulaires spécifiques. On ne peut pas sortir une circulaire en N-1 sur un dispositif dont on connaîtra les modalités seulement deux ou trois mois après. Ce n'est pas qu'on ne veut pas faire plus vite, c'est qu'on ne peut pas parce qu'on est dépendant de l'annualité budgétaire et donc, des règles du jeu, c'est logique et légitime de la part de l'ANS en fonction des priorités gouvernementales et ministérielles, de nous orienter sur comment utiliser ces moyens qui restent des moyens d'Etat.

- 4) Question sur la possibilité de limite d'âge et de limite des mandats au niveau des comités départementaux et régionaux.

Réponse :

Réponse scindée en deux. En ce qui concerne la limitation des mandats, c'est une obligation légale pour les comités régionaux et que régionaux, à partir de 2028 et on parle de limitation des mandats. Pour la limite d'âge, c'est un choix fédéral qui ne s'applique qu'au niveau de la fédération.

La seconde question : est-ce que cette limite d'âge peut être appliquée dans les comités régionaux ou départementaux ? Au choix de chaque structure qui sera leur choix statutaire, mais il n'y a pas de consigne au niveau fédéral ou ministériel en ce qui concerne cette limite d'âge.

- 5) Dernier vœu de Monsieur Patrick Fourastié, président de l'intersport, omnisport des sourds d'Orléans.

Réponse circonstanciée du délégué général :

Je n'ai pas attendu l'assemblée générale pour (lui) répondre car je crois que c'est important de saisir à chaque fois qu'on le peut, l'opportunité d'échanger, sans forcément attendre un an et un moment institutionnel. Il ne faut jamais hésiter à faire part de ses interrogations, incompréhensions. La Fédération est tenue aussi d'expliquer ce qu'elle fait et l'échange direct a bien des vertus. On a beaucoup de supports de com, il y a le site, les newsletters. On a l'impression de diffuser beaucoup d'infos, mais si des informations vous manquent, on peut s'adresser aux comités régionaux et départementaux, et aussi directement à la fédération.

Le vœu de Patrick comportait beaucoup de questions d'actualité.

La première était sur la diffusion du PV de l'AG 2022. Je lui ai transmis en toute transparence, mais je n'aurais pas dû le faire puisque le PV n'a de valeur juridique qu'une fois approuvée par l'AG suivante. Il n'est donc pas en ligne avant ce moment. Au moment où il me l'a demandé, je pouvais lui donner en lui disant que ce n'était que la proposition, sachant que le PV de l'AG est toujours un petit peu long à rédiger, qu'il ne sort jamais immédiatement.

La deuxième question, on y a répondu au fur et à mesure de cette assemblée générale : c'était la question sur la situation financière de la fédération, l'avenir de la RIP. Je lui ai indiqué les démarches partagées au sein du comité directeur, partagées aussi lors des séminaires, visioconférences avec les présidents de comités régionaux, mais qui semblaient ne pas être pas redescendues jusqu'à lui. Je lui ai dit où on en était, même si on n'avait pas encore la décision finale qu'on a eue le 17 mars.

La troisième question portait sur l'avenir du CCSSF. J'ai fait part des discussions avec le CCSSF, le CPSF, pour faire en sorte que le comité de coordination de sports sourd qui inscrit les sportifs dans les compétitions internationales, devienne une commission au sein du CPSF.

Le quatrième point était la question de l'absence ou de la présence du forum sourds aux JNH. Le sujet était suffisamment d'importance et nous concernait tous. L'idée était de dire que l'avenir du CCSSF devait être un sujet abordé à l'AG et pas de manière spécifique entre sourds parce que c'était important que l'ensemble des licenciés et décideurs soient informés de la démarche pour qu'ils intègrent le CPSF.

La Secrétaire Générale clôt cette séquence des vœux et questions diverses et avant de passer la parole à la Présidente, Guislaine Westelinck, elle souhaitait apporter un complément d'information et de précision sur la formation parce que visiblement, il y a eu une incompréhension et c'est Guy Tisserant, élu en charge de la formation, qui apporte cette précision : « *des participants sont venus me voir hier après la séquence sur les clubs inclusifs en me disant qu'ils avaient compris qu'on envisageait de supprimer les indispensables. Ce n'est pas du tout le cas. Il n'est évidemment pas question de supprimer les indispensables. On a juste évoqué le fait que les indispensables n'étaient plus dans le cursus clubs inclusifs. On les supprime effectivement du cursus clubs inclusifs, mais l'outil reste évidemment d'actualité, et dans le plan d'action de la formation, il est même envisagé de l'enrichir encore et de le compléter. Je voulais juste préciser ce point pour éviter toute ambiguïté. Il n'est pas question de les supprimer, il y a juste qu'ils ne sont plus dans le programme clubs inclusifs. Ils sont remplacés par une séquence de six heures en présentiel en plus de la partie mise en situation, qui remplace les indispensables. Pourquoi a-t-on fait ça ? On avait des gens qui arrivaient à la formation avec un niveau très hétérogène. Certains avaient fait tous les indispensables, d'autres n'avaient pas ouvert l'appli, c'était très compliqué. Donc, on a*

remplacé par du présentiel. Les indispensables restent, mais pas dans le cadre des clubs inclusifs. »

Point 13 - Clôture par la Présidente

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, la Présidente prend la parole et déclare :

« Je crois qu'il m'appartient de clôturer cette assemblée générale qui, je l'avoue, a été assez sereine et très détendue.

Je vous remercie en tout cas de la confiance que vous nous accordez.

Mais avant de terminer, j'aimerais, si vous en êtes d'accord, que nous puissions faire une salve d'applaudissements pour une personne que vous connaissez tous et qui vous connaît tous, il s'agit d'Aline Gaudry, qui a été assistante de direction, elle a fait le choix de quitter la fédération pour voguer vers d'autres horizons, j'aimerais qu'on l'applaudisse pour ça.

Aline, merci pour tout ce que tu as fait, pour tous les gens des territoires. C'est vrai que tout le monde te connaît, tout le monde sait qui tu es.

Je sais que tu es très discrète, que tu te caches, mais tout le monde n'a eu qu'à louer ta bienveillance et ta patience parfois, je dois dire surtout quand tu étais aux licences.

Aline était très proche des territoires et personne n'ignore tout le travail qu'elle a fait. Merci pour elle.

Et merci pour ces journées qui ont été très, très conviviales.

Et merci beaucoup de votre attention, je vous dis à l'année prochaine ! »



Guislaine Westelynck
Présidente



Mai-Anh Ngo
Secrétaire Générale

ANNEXE 1 – Résultats des votes

Résolution 1

Ordinaire

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2022

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	5 345	92,01 %
Non	404	6,95 %
Abstention	30	0,52 %
Non exprimé	30	0,52 %



Résolution 2

Ordinaire

Approbation des comptes 2022

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	4 609	79,34 %
Non	642	11,05 %
Abstention	480	8,26 %
Non exprimé	78	1,34 %



Résolution 3

Ordinaire

Approbation de l'affectation du résultat 2022

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	5 395	92,87 %
Non	123	2,12 %
Abstention	291	5,01 %
Non exprimé	0	0,00 %



Résolution 4

Ordinaire

Approbation des conventions règlementées

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	4 856	83,59 %
Non	344	5,92 %
Abstention	339	5,84 %
Non exprimé	270	4,65 %



Résolution 5

Ordinaire

Projet de cotisations 2023-2024

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	3 608	62,11 %
Non	1 561	26,87 %
Abstention	640	11,02 %
Non exprimé	0	0,00 %



Résolution 6

Ordinaire

Approbation du budget prévisionnel 2023

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	4 533	78,03 %
Non	674	11,60 %
Abstention	572	9,85 %
Non exprimé	30	0,52 %



Résolution 7

Ordinaire

Approbation règlement financier

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	4 865	83,75 %
Non	464	7,99 %
Abstention	390	6,71 %
Non exprimé	90	1,55 %



Résolution 8

Ordinaire

Approbation de la succession de Madame Roure

Voix Présentes : 5 809	Voix	%
Oui	5 494	94,58 %
Non	315	5,42 %
Abstention	0	0,00 %
Non exprimé	0	0,00 %



Élection CSOE

Élective

Élection au CSOE de :

		Voix	Pourcentage
-Martine Teissier	Pour	4 981	96,64 %
-Angelo Settini	Contre	173	3,36 %
-Thomas Caisman			
-René Legendre	Abstention	532	
-Dominique Fouchard			

Résolution 9

Extraordinaire

Projet de modification des statuts et du règlement intérieur

Participants Présents : 96

Voix Présentes : 5 809

	Participants		Voix	
Oui	70	72,92 %	4 282	73,71 %
Non	20	20,83 %	1 216	20,93 %
Abstention	4	4,17 %	194	3,34 %
Non exprimé	2	2,08 %	117	2,01 %

ANNEXE 2



**Handi
Sport**
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

**PRÉSENTATION DU
PROJET DE BUDGET 2023**

Comité Directeur du 24 mars 2023

FFH Comité directeur du 24 mars 2023 1

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Le budget 2023 a été établi en partant du budget 2022 et en tenant compte des partenariats signés ou en cours de discussion et d'une meilleure estimation des contreparties ; du budget de la DTN et des services supports.

Le budget intègre une enveloppe d'augmentation salariale individuelle de 100 € par salarié et un budget d'augmentations individuelles.

L'activité de la Résidence Internationale de Paris est supposée retrouver un niveau plus habituel, en intégrant des modalités de refacturation plus proche des m² occupés.

La comparaison au réalisé 2022 n'a pas pu être faite, le travail sur les comptes n'étant pas encore achevé. Pour mémoire, l'audit annuel débute le 20/02/2023.

Par rapport au Budget 2022, les recettes globales 2023 sont en forte augmentation sur les Partenariats, mais en diminution sur le sport, avec une vision prudente à ce stade des ressources ANS et des ressources des manifestations exceptionnelles en diminution.

Les dépenses sont en forte croissance sur le Fonctionnement, avec une meilleure intégration des contreparties des partenariats. Les dépenses du sport ANS sont en diminution, en ligne avec les recettes.

*FFH

Comité directeur du 24 mars 2023

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne serait prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

2

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Attention :

Le protocole d'accord avec la Ville de Paris n'est toujours pas achevé. Ce point ainsi que l'éventuel prêt auprès de la SG restent à finaliser et à intégrer dans le budget.

Le projet de budget n'intègre pas à ce stade de provisions supplémentaires

Le projet de budget 2023 est **quasiment à l'équilibre** .

ATTENTION : des demandes « légitimes » du sport ne sont pas prises en compte aujourd'hui (500 k€ sur l'activité sportive et 310 k€ pour des événements internationaux).

FFH

Comité directeur du 24 mars 2023

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne serait prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

3

REMARQUE

Les chiffres présentés :

Les recettes, les dépenses et le résultat 2022.

R 2021 : réalisé 2021

B 2022 : budget 2022

B 2023 : projet de budget 2023 au 9 février 2023

B 2023 vs B 2022 : écart entre le budget 2023 et le budget 2022

FFH

Comité directeur du 24 mars 2023

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

4

RECETTES

(en k€)	R2021	B2022	B2023	Ecart B23 vs B22
Fonctionnement	4 117	4 241	5 209	968
Sport ANS	6 632	6 113	5 357	- 756
Sport financé FFH	1 330	2 373	2 001	- 372
S/Total	12 079	12 727	12 567	- 160
Résidence	437	443	535	92
Total	12 516	13 170	13 103	- 67

Commentaires B23 vs B22

Fonctionnement : *partenariats (+ 684 k€), licences (+40 k€), Salaires (refact. au comap : + 186 k€), SI (+ 58 k€)*

Sport ANS : *CPO&CP (+20 k€), fonds dédiés (-212 k€), mat. HP (- 64 k€), primes médailles Pékin (-500 k€)*

Sport FFH : *Handifix (+ 26k€), manifs exceptionnelles (- 603 k€), salaires (+ 75 k€), autres dépenses (+ 131 k€)*

RIP : *loyer CRH IDF (+12 k€), refacturation loyers & charges au comap (+ 37 k€), rbt dette rip pré -RJ (+ 43 k€)*

FFH

Comité directeur du 24 mars 2023

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

5

DEPENSES :

(en k€)	R2021	B2022	B2023	Ecart B23 vs B22
Fonctionnement	- 3 718	- 3 575	- 4 013	- 438
Sport ANS	- 6 339	- 6 072	- 5 357	715
Sport financé FFH	- 2 081	- 3 269	- 3 410	- 141
S/Total	- 12 138	- 12 916	- 12 780	136
Résidence	- 541	- 300	- 320	- 20
Total	- 12 679	- 13 216	- 13 100	116

Commentaires B23 vs B22 (NB : « - » = dépenses en plus)

Fonctionnement : salaires (-79 k€), fct (+66 k€), comm (+51 k€), mk (+276 k€), HM (-21 k€), SI (+125 k€), loyer MP (+15 k€), amortissements (+5 k€)

Sport ANS : CP&CPO (+61 k€), FD (-212 k€), mat. HP (-64 k€), *primes médailles Pékin (-500 k€)*

Sport FFH : salaires (+244 k€), autres dépenses sports (+328 k€), *manifs exceptionnelles (-438 k€)*

RIP : travaux propriétaire (+20k€)

RESULTAT

(en k€)	R2021	B2022	B2023	Ecart B23 vs B22
Fonctionnement	399	666	1 197	531
Sport ANS	293	41	0	- 41
Sport financé FFH	- 752	- 896	- 1 409	- 513
S/Total	- 59	- 189	- 212	- 23
Résidence	- 105	143	215	72
Total	- 164	- 46	3	49

Quelques commentaires :

Résultat final à l'équilibre

Dotations ANS prises au niveau annoncé, sans anticiper des financements complémentaires.

BUDGET 2023

(en k€)	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	5 209	- 4 013	1 197
Sport ANS	5 357	- 5 357	0
Sport financé FFH	2 001	- 3 410	- 1 409
S/Total	12 567	- 12 780	- 212
Résidence	535	- 320	215
Total	13 103	- 13 100	3
dont Courant	-	-	-
dont Exceptionnel	-	-	-

Commentaires :

FFH

Comité directeur du 24 mars 2023

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

8



REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'année 2022 a vu une forte reprise de l'activité sportive et des manifestations exceptionnelles.

L'activité de la Résidence Internationale de Paris a été faible sur le début d'année, et a commencé à reprendre sous l'impulsion de Sergic.

Les négociations de reprise se sont poursuivies (le jugement étant intervenu le 17 mars 2023), mais ont conduit à passer en perte le solde d'arriéré, avec une clause de retour à meilleure fortune, et à reprendre la provision existante.

Les recettes globales 2022 (hors RIP) sont en forte augmentation du fait des dotations ANS (+ 855 k€ des partenariats (+ 541 k€) et des recettes propres (+ 500 k€).

Les dépenses sont aussi en très forte augmentation (+ 2 324 k€).

Le litige avec la Ville de Paris n'est pas clos malgré la bonne avancée des négociations. Aussi les comptes 2022 ne modifient pas les provisions passées sur les arriérés de loyers et les loyers restant dus.

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ²

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Attention : il faut noter que la FFH est caution de la RIP en garantie de l'emprunt signé par la RIP avec la Société Générale. Vu la bonne avancée du dossier de reprise et le paiement des intérêts par la RIP en 2022, aucune provision n'a été passée dans les comptes FFH 2022.

La FFH a du faire face à un détournement de fonds par un salarié de la Comptabilité. Le préjudice au titre de 2022 s'élève à 60 k€. Il a été inscrit en charges exceptionnelles.

La réserve Adhérents Sourds de 80 k€ n'a pas été utilisée en 2022 ; elle pourrait servir en 2023 pour financer le déplacement de sportifs sourds sur des compétitions internationales.

Le réalisé 2021 est **bénéficiaire de 38 K€**.

Le résultat courant est déficitaire de 78 k€.

A fin 2022, les capitaux propres de la FFH s'élèvent à 4 159 k€, en baisse de 234 k€ .

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ³

COMPTE DE RÉSULTAT

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

4

REMARQUE

Les chiffres présentés :

Les recettes, les dépenses et le résultat.

R 2021 : réalisé 2021

B 2022 : budget voté lors du comité directeur du xxx et approuvé en AG du xxx

R 2022 : réalisé 2022

Ecart entre le Budget 2022 et le réalisé 2022

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 5

RECETTES

(en k€)	R2021	B2022	R2022	Ecart R22 Vs B22
Fonctionnement	4 117	4 241	5 102	860
Sport ANS	6 632	6 113	6 840	727
Sport financé FFH	1 330	2 373	3 052	679
S/Total	12 079	12 727	14 993	2 267
Résidence	437	443	1 146	703
Total	12 516	13 170	16 139	2 970

Commentaires R22 vs B22

Fonctionnement : partenariats (+ 541 k€), licences (+ 105 k€ et plan de relance + 34 k€), produits except (+ 31 k€), mise à disposition personnel COMAP (+ 121 k€).

Sport ANS : reclassement PTN sur SI (- 41 k€), avenant CP (+ 206 k€), AP (+ 690 k€), reclassement fonds dédié (- 130 k€), appels à projets (+ 84 k€), matériel HP (- 145 k€), primes médailles Pékin (+ 63 k€)

Sport FFH : appel à projet 2024 (+ 105 k€), ESQ (+ 30 k€), recettes propres y compris bénévolat et mécénats sportifs et (+ 500 k€), bénévolat (+ 530 k€), Handifix (+ 6 k€), manifestations exceptionnelles (- 525 k€)

RIP : loyer bureau COMAP (+ 47 k€), abandon créance reprise de provision (+ 630 k€)

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ⁸

DEPENSES :

(en k€)	R2021	B2022	R2022	Ecart R22 Vs B22
Fonctionnement	- 3 718	- 3 575	- 3 763	- 188
Sport ANS	- 6 339	- 6 072	- 6 703	- 631
Sport financé FFH	- 2 081	- 3 269	- 4 774	- 1 505
S/Total	- 12 138	- 12 916	- 15 240	- 2 324
Résidence	- 541	- 300	- 862	- 562
Total	- 12 679	- 13 216	- 16 102	- 2 886

Commentaires R22 vs B22 (NB : « + » = dépenses en plus)

Fonctionnement : reversements affiliations (+ 100 k€), plan de relance Covid (+ 36 k€), salaires (- 67 k€), fonctionnement (- 78 k€), contreparties partenariat (+ 96 k€), communication (- 13 k€), marketing (+ 106 k€), magazine (- 17 k€), SIH (- 24 k€), loyer VdP (+ 15 k€), dotation amortissements (- 29 k€), dotation aux provisions (- 43 k€), charges exceptionnelles dont fraude (+ 106 k€)

Sport ANS : AP (+ 690 k€), appels à projets (+ 84 k€), reclassement fonds dédiés (- 167 k€), matériel HP (- 302 k€), avenant CP (+ 270 k€), primes Pékin (+ 63 k€)

Sport FFH : salaires (- 30 k€), Handifix (- 28 k€) événements except (486 k€), dépenses propres (+ 1 072 k€)

RIP : créances RIP (+ 673 k€), moindre dotation aux amortissements (- 116 k€)

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ⁷

RESULTAT

(en k€)	R2021	B2022	R2022	Ecart R22 Vs B22
Fonctionnement	399	666	1 339	673
Sport ANS	293	41	137	96
Sport financé FFH	- 752	- 896	- 1 723	- 826
S/Total	- 59	- 189	- 247	- 58
Résidence	- 105	143	284	141
Total	- 164	- 46	38	84

Quelques commentaires :

Résultat final (y compris exceptionnel) meilleur que prévu au budget et légèrement positif.
Mais activité FFH moins bonne que le budget (surtout du fait des événements exceptionnels ?) et équilibre financier résultant des loyers COMAP et de moindres dotations aux amortissements de la RIP.

COMPTE DE RESULTAT

en €	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 82 720	108 151
RESULTAT FINANCIER	4 340	290
<i>Produits financiers</i>	5 298	1 004
<i>Charges financières</i>	959	714
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 78 380	108 442
RESULTAT EXCEPTIONNEL	117 029	- 272 120
<i>Produits exceptionnels</i>	957 395	319 276
<i>Charges exceptionnelles</i>	840 366	591 396
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 637	- 163 820
<i>Contributions volontaires en nature</i>	880 529	1 429 228

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ⁹

RÉALISÉ 2022

(en k€)	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	5 102	- 3 763	1 339
Sport ANS	6 840	- 6 703	137
Sport financé FFH	3 052	- 4 774	- 1 723
S/Total	14 993	- 15 240	- 247
Résidence	1 146	- 862	284
Total	16 139	- 16 102	38
dont Courant	14 443	14 521	- 78
dont Exceptionnel	957	- 840	117

Commentaires :

Exercice 2022 marqué par la reprise de l'activité. L'augmentation des recettes (ANS et partenariats) a été largement utilisée (trop) pour financer les dépassements des dépenses (fonctionnement, sport et événements exceptionnels). A contrario de 2021, peu de provisions exceptionnelles en 2022.

Hors exceptionnel, le **résultat courant est négatif de 78 k€** (positif de 108 k€ en 2021).

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ¹⁰

BILAN

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

11

ACTIF 2022

en €	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	4 031 180	4 359 787
Actif circulant	4 347 263	5 859 167
<i>Dont créances</i>	<i>1 810 759</i>	<i>2 225 117</i>
<i>Dont disponibilités</i>	<i>2 116 637</i>	<i>3 236 235</i>
TOTAL ACTIF	8 378 443	10 218 954

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent aucun cas de décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 12

PASSIF 2022

en €	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres	4 159 226	4 393 703
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>37 637</i>	<i>- 163 820</i>
<i>Dont subv d'investissement</i>	<i>1 764 495</i>	<i>2 036 609</i>
Fonds dédiés	403 734	211 656
Provisions (p/charges)	646 192	646 192
Dettes	3 169 292	4 967 402
<i>Dont empruntset dettes auprès des Ets de crédit</i>	<i>57 105</i>	<i>109 263</i>
<i>Dont dettes fournisseurs</i>	<i>1 359 699</i>	<i>1 984 532</i>
<i>Dont dettes fiscales et sociales</i>	<i>636 058</i>	<i>1 277 430</i>
TOTAL PASSIF	8 378 443	10 218 954

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ¹³

BILAN

Commentaires sur l'Actif :

- Amortissement de l'immeuble et du matériel pour 425 k€
- Baisse de la trésorerie (- 1 100 k€) en phase avec la variation des dettes (- 1 700 k€)
- Baisse des créances (- 414 k€) par l'amélioration des encaissements clients
- **Commentaires sur le Passif :**
- Affectation du déficit 2021 (- 164 k€)
- Amortissement des subventions d'investissements (- 272 k€)
- Fonds dédiés ANS à fin 2022 (+ 192 k€) : matériel HP, appels à projets
- Provisions pour charges : arriéré loyer Ville de Paris (268 k€)
- Baisse des dettes d'exploitation : remboursement emprunt (52 k€), dettes fournisseurs (- 625 k€), dettes fiscales et sociales (- 641 k€) dont primes Tokyo,

FFH

Les informations et propositions contenues dans ce document sont des hypothèses de travail et ne constituent en aucun cas des décisions de changement d'organisation. Aucune décision éventuelle ne sera prise sans consultation des représentants du personnel conformément à la loi.

Comité directeur 24 mars 2023 ¹⁴